

RAPPORT  
DE RECHERCHE  
OXFAM

# Assurer l'éducation pour tous au Mali

Caroline Pearce, Sébastien Fourmy et Hetty  
Kovach

Oxfam International



## Table des matières

Acronymes .....	3
Chiffres-clés au Mali : statistiques et échéances .....	4
Résumé .....	7
1 Introduction.....	11
2 Situation de l'éducation au Mali.....	13
3 Principaux obstacles à une éducation de qualité .....	16
4 Politique, pratiques et finances du gouvernement.....	22
5 Rôle des bailleurs de fonds .....	28
6 Conclusion et recommandations .....	38
Annexes.....	40
Notes .....	46

## Acronymes

ABG	Appui budgétaire général
ABS	Appui budgétaire sectoriel
ANICT	Agence National d'Investissement des Collectivités Territoriales
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CAS	Stratégie d'assistance au pays, élaborée par la Banque mondiale
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CE	Commission européenne
COS-EPT	Coalition des organisations de la société civile pour l'éducation pour tous
CPIA	Evaluation de la politique et des institutions du pays, de la banque mondiale (Country Policy and Institutional Assessment)
EUR	Euro
FAD	Fonds Africain de Développement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, du FMI
GdM	Gouvernement du Mali
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IFI	Institutions financières internationales
IFM	Institut de Formation des Maîtres
MEN	Ministère de l'Education Nationale du Mali
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONGI	Organisation non-gouvernementale internationale
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRSC	Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté
SARPE	Stratégie Alternative de Recrutement de Personnel d'Enseignement
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SWAp	Approche sectorielle (Sector-wide approach)
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence d'assistance économique et humanitaire des Etats-Unis
UDS	Dollar des Etats-Unis

# Chiffres-clés au Mali : statistiques et échéances<sup>1</sup>

## Statistiques (chiffres de 2008 sauf si spécifié autrement)

Estimation de la population totale (2007)	12.34 millions. <sup>2</sup>
Pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans (2005)	48% (5,92 millions) <sup>3</sup>
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté	54% vivent avec moins de 1.25 \$ par jour, 77% avec moins de 2 \$ par jour, 64% sont sous le seuil de pauvreté national <sup>4</sup> [seuil de pauvreté national = 420 FCFA par jour (0.64€; 0.85 \$)] <sup>5</sup>
Nombre d'enfants en âge d'aller à l'école (de 7 à 15 ans)	3 181 749 (2 279 587 entre 7 et 12 ans, 902 162 entre 13 et 15) <sup>6</sup>
Classement dans l'Indicateur de Développement Humain (PNUD)	168ème sur 179 <sup>7</sup>
Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage d'enfants âgés de 7 à 12 ans scolarisés)	61% (68% pour les garçons, 53.9% pour les filles) <sup>8</sup>
Nombre d'enfants âgés de 7 à 12 ans non scolarisés	891 225 : dont 532 687 (60%) de filles et 358 538 (40%) de garçons. <sup>9</sup>
Nombre d'élèves en école primaire publique	1 101 341 (322 597 en milieu urbain, 778 744 en milieu rural). Les filles représentent 45.6% (501 788) de ce chiffre (48.8% en milieu urbain, 44.2% en milieu rural). <sup>10</sup>
Nombre d'élèves dans tous types d'école (publique, privée, communautaire et medersa)	1 823 037 (568 350 en milieu urbain, 1 254 687 en milieu rural). Les filles représentent 44.8% (1 005 673) de ce chiffre (48.5% en milieu urbain, 43.2% en milieu rural). <sup>11</sup>
Nombre d'élèves en école secondaire publique	351 737 (142 882 en milieu urbain, 208 855 en milieu rural). Les filles représentent 39.2% (137 878) de ce chiffre (45.4% en milieu urbain, 35% en milieu rural). <sup>12</sup>
Nombre d'élèves en école secondaire de tous types (publique, privée, communautaire et medersa)	422 125 (195 457 en milieu urbain, 226 668 en milieu rural). Les filles représentent 39.6% de ce chiffre (45.1% en milieu urbain, 34.8% en milieu rural).
Taux net de scolarisation dans le secondaire (pourcentage d'enfants âgés de 13 à 15 ans scolarisés)	7% (8.2% de garçons, and 5.8% de filles) <sup>13</sup>
Pourcentage d'adultes au Mali sachant lire et écrire	23% <sup>14</sup>
Nombre d'enseignant par élèves (pour le primaire)	1 pour 51 en moyenne, ou 1 pour 64 dans les écoles publiques (excède parfois les 1 pour 100)  Si l'on comptabilise uniquement les enseignants ayant suivi une formation, 1 pour 105 en moyenne et 1 pour 81 dans les écoles publiques <sup>15</sup>
Nombre d'enseignants supplémentaires nécessaires pour assurer l'éducation primaire universelle	27 250 enseignants, voire 45 350 enseignants si l'on compte ceux déjà en poste mais n'ayant suivi une formation <sup>16</sup>
Nombre d'écoles primaires avec des latrines séparées pour les filles	13.6% <sup>17</sup>
Dépense du gouvernement pour l'éducation par personne	24 \$ (10 834 FCFA, 17 €) <sup>18</sup>

## Echéances politiques

<b>Prochaines élections</b>	Présidentielles : avril 2012 Parlementaires : juillet 2012 Municipales (communales) : avril 2014
<b>Décentralisation</b>	Huit régions et un « district de la capitale » (Bamako), divisées en 50 districts ( <i>cercles</i> ), et 703 communes (684 rurales, 19 urbaines)
<b>Processus budgétaire et année financière</b>	L'année financière va de janvier à décembre. Le rapport d'exécution du budget à mi-parcours et la proposition du budget pour l'année suivante sont présentés à l'Assemblée nationale début octobre. Le budget est généralement voté (comme loi de finances) en décembre.
<b>Politique et programmes généraux</b>	Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) est mené de 2007 à 2011. Le précédent Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été appliqué de 2002 à 2006. Le Cadre des dépenses à moyen terme est mis à jour tous les ans.
<b>Politique et programmes d'éducation</b>	Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) lancé en 1998. Mis en place via trois Programmes d'Investissement dans le Secteur de l'Éducation (PISE) : 2001-2005, 2006-2008, 2009-2011.

## Statistiques économiques (2008 sauf si spécifié autrement)

<b>PIB, croissance et inflation (projections)</b>	PIB : 8.4 milliards de \$ (3 779 milliards de FCFA, 5.8 milliards d'€) en 2008; 8.3 milliards de \$ (4 111 milliards de FCFA, 6.3 milliards d'€) en 2009 Croissance prévue du PIB : 4.9% en 2008; 5.3% en 2009 Inflation : 9.2% en 2008, 2.5% en 2009 <sup>19</sup>
<b>Revenu national brut (RNB) par habitant (2007)</b>	500 \$ (240 000 FCFA, 365 €) <sup>20</sup>
<b>Recettes (sans les aides)</b>	1.4 milliards de \$ (606 milliards de FCFA, 924 millions d'€) 16% du PIB <sup>21</sup>
<b>Montant total des salaires dans le secteur public</b>	433 millions de \$ (194 milliards de FCFA, 296 millions d'€) 5.1% du PIB <sup>22</sup>
<b>Budget gouvernemental pour la santé</b>	156 millions de \$ (70 milliards de FCFA, 107 millions d'€) : 6.9% du budget total; 1.9% du PIB <sup>23</sup>
<b>Budget gouvernemental pour l'éducation (financements apportés par les donateurs inclus)</b>	461 millions de \$ (207 milliards de FCFA ; 316 millions d'€) : 21% du budget total, 30% du budget de fonctionnement, 5% du PIB <sup>24</sup>
<b>Budget gouvernemental pour l'éducation primaire (financements apportés par les donateurs inclus)</b>	186 millions de \$ (83 milliards de FCFA; 127 millions d'€) : 40% du budget pour l'éducation ; 2.2% du PIB <sup>25</sup>
<b>Répartition du financement de l'éducation</b>	292 millions de \$ (131 milliards de FCFA, 200 millions d'€) proviennent des ressources internes du gouvernement ; 19 millions de \$ (8.7 milliards de FCFA, 13 millions d'€) proviennent de la taxation locale; et 150 millions de \$ (67 milliards de FCFA, 103 millions d'€) proviennent de financements externes (assistance technique mise à part) <sup>26</sup>

## Aide des bailleurs et échéances (2007 sauf si spécifié autrement)

<b>Aide totale</b>	1.35 milliards de \$ (648 milliards de FCFA, 988 millions d' €) (NB l'aide en 2007 fut exceptionnellement élevée.) <sup>27</sup> Trois principaux bailleurs de fonds : Etats-Unis, France, Banque mondiale. 18 membres de l'OCDE sont des donateurs bilatéraux.
<b>Aide par habitant</b>	110 \$ (52 530 FCFA, 80 €) <sup>28</sup>
<b>Aide pour éducation</b>	111 millions de \$ (53 milliards de FCFA, 81 millions d' €), 8.2% de l'aide totale. Donateur principal : France (40% de l'aide totale pour l'éducation). <sup>29</sup>
<b>Ecart dans le financement extérieur de l'éducation</b>	20 millions de \$ (9.6 milliards de FCFA, 15 millions d' €), 15% du total requis. <sup>30</sup>
<b>Appui budgétaire pour le secteur de l'éducation (2006)</b>	39 millions de \$ (20 milliards de FCFA, 31 millions d' €) des 289 millions de \$ (151 milliards de FCFA, 230 millions d' €), 13.5% de l'aide totale pour l'éducation cette année (GdM). Donneurs : France et Suède
<b>Aide donnée au titre de l'appui budgétaire générale</b>	118.6 millions de \$ (57 milliards de FCFA, 86.7 millions d' €), 8.8% de l'aide totale. Donateurs : Banque mondiale, Pays-Bas, Suède, France, CE (5 au total). <sup>31</sup>
<b>Aide pour la santé</b>	39.5 millions de \$ (19 milliards de FCFA, 28.9 millions d' €), 2.9% de l'aide totale <sup>32</sup>
<b>Allègement de la dette 2006 (PPTE + IADM)</b>	85 millions de \$ (44 milliards de FCFA, 68 millions d' €) <sup>33</sup> ; équivalent de 1.1% du PIB, 6.5% des recettes. NB : le Mali a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2003, et s'est qualifié pour l'IADM en 2006.
<b>Stratégie d'aide-pays (SAP) de la Commission européenne (CE)</b>	SAP de la CE pour 2008-2013 : ressources totales de 559.3 millions d' € (367 milliards de FCFA, 744 millions de \$) du Fonds Européen de Développement.
<b>Stratégie d'aide-pays (SAP) de la Banque mondiale</b>	La SAP conjointe de la SFI et de l'AID pour 2008-2011 a été approuvée en février 2008.
<b>Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale (CASRP)</b>	CASRP III, de 55 millions de \$ (27 milliards de FCFA, 41 millions d' €), était toujours en cours d'examen début 2009. <sup>34</sup>
<b>FRPC du FMI</b>	Une FRPC 2008-2011 a été acceptée en mai 2008, pour un total de 27.99 millions de DTS (42 millions de \$, 20.6 milliards de FCFA, 32 millions d' €). <sup>35</sup>
<b>Initiative de mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative)</b>	Approuvée en 2006 : 8.7 millions de \$ (3.9 milliards de FCFA, 5.9 millions d' €) du Fonds Catalytique attribués pour 2008 et 2009; cependant, seulement 2.2 millions de \$ (986 millions de FCFA, 1.5 millions d' €) ont été dépensés en 2008, avec un déboursement supplémentaire de 2 millions de \$ (986 millions de FCFA, 1.5 millions d' €) prévu en 2009. <sup>36</sup>

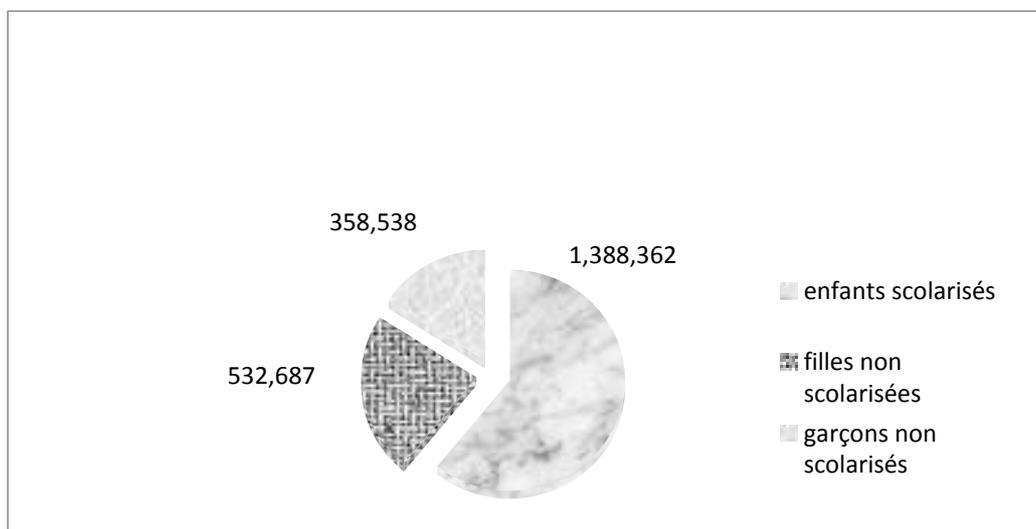
## Résumé

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde. Démocratique depuis 1991, il est doté d'un gouvernement et d'une économie que la communauté internationale estime, dans son ensemble, performants. Mais cette situation ne doit pas masquer l'ampleur des défis auxquels le Mali doit faire face pour mettre en œuvre les droits même les plus fondamentaux de ses citoyens. Des défis que la forte vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, telles que les crises alimentaires ou énergétiques, accroissent un peu plus.

### *L'éducation au Mali*

L'accès à l'éducation pour tous les enfants maliens d'ici à 2015, l'objectif du gouvernement, demeure un rêve qui tarde à se concrétiser. Et ce en dépit des incontestables améliorations qu'a connu l'enseignement au cours des dix-huit années qui se sont écoulées depuis l'avènement de la démocratie. La proportion d'enfants fréquentant l'école primaire a considérablement augmenté, passant de 21 pour cent en 1990 à 61 pour cent en 2008, et plus de 20 000 enseignants supplémentaires ont été recrutés au cours des dix dernières années. Pourtant, près de 900 000 enfants maliens âgés de sept à douze ans ne sont toujours pas scolarisés, soit près du tiers des enfants de cette tranche d'âge. Parmi eux, 60 pour cent - plus d'un demi-million d'enfants au total - sont des filles. Beaucoup commencent des études mais ne les terminent pas (voir figure 1). L'Etat du Mali est le principal acteur dans l'éducation des enfants, mais une partie de l'augmentation de l'offre en la matière au cours de ces dernières années est due à une expansion importante des écoles communautaires, sous l'impulsion des donateurs et des ONGI. Il est crucial que l'Etat intègre ces écoles dans son propre système quand les donateurs ne les financent plus.

**Figure 1. Scolarisation des enfants maliens de 7 à 10 ans**



Source : *Annuaire statistique 2007-2008, diagramme Oxfam*

La qualité de l'éducation est également extrêmement préoccupante : des effectifs de classes bien trop élevés (dans les écoles primaires, la moyenne est d'un enseignant pour 64 élèves), peu de professeurs qualifiés, des infrastructures limitées, un manque de livres et de matériel ainsi que des programmes d'études confus. Au final, la plupart des enfants maliens qui fréquentent l'école en sortent peu formés : seuls 23 pour cent des adultes – et 29 pour cent seulement des Maliens âgés de 15 à 24 ans – sont capables de lire et écrire. C'est le taux d'alphabétisation des adultes le plus bas au monde.

## *Principaux obstacles*

Les raisons de cette défaillance d'un système éducatif de qualité destinée aux enfants maliens sont simples mais très sérieuses, et font l'objet d'un consensus : les enseignants, tout particulièrement ceux qui ont reçu une formation adéquate, les écoles et les salles de classe ne sont pas assez nombreux. Les obstacles économiques et culturels ont également été mentionnés pour cette étude comme sources de difficultés.

Au Mali, la profession d'enseignant est en crise. Oxfam estime qu'il manque au moins 27.000 professeurs.<sup>37</sup> Ceux qui sont en poste n'ont reçu qu'une formation rudimentaire et près de la moitié des enseignants du primaire n'en ont obtenu aucune<sup>38</sup> – ce qui signifie que plus de 45 000 enseignants ne sont pas formés – et dans la profession, la durée moyenne de formation par enseignant est de seulement cinq jours.<sup>39</sup> Une carence d'autant plus grave que de nombreuses recrues étaient déjà elles-mêmes peu instruites au départ. Les salaires infimes – à peine 170 dollars (FCFA 82.000/EUR125) par mois en moyenne – n'attirent pas les enseignants diplômés. Les infrastructures scolaires sont insuffisantes, de mauvaise qualité, et souvent, aucun livre ni matériel scolaire ne sont disponibles.

Des personnes interrogées pour ce rapport, ont également souligné la réticence de nombreux parents – souvent peu instruits eux-mêmes – à envoyer leurs enfants, en particulier leurs filles, à l'école. De plus, loin d'être gratuit, l'accès à l'école primaire à un coût pour les familles, sous forme de frais officiels, et offre une éducation dont les effets sont peu perceptibles. Des facteurs qui expliquent en partie cette réticence parentale.

## *Politiques, pratiques et financements du gouvernement*

Depuis les années 1990, les gouvernements qui se sont succédés au Mali ont introduit de nouvelles stratégies, à moyen et long termes, et de nouveaux programmes dans l'ensemble du secteur éducatif, accru les investissements et réorganisé les ministères. Suite à ces mesures, de nettes améliorations ont été obtenues, notamment une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Pourtant, la conception et la mise en œuvre de ces mesures présentent de nombreuses défaillances : les programmes sont constamment modifiés, la décentralisation décidée n'est pas mise en œuvre correctement et il est nécessaire d'améliorer la gestion financière du ministère de l'Éducation. Le recrutement, la formation et le suivi des enseignants sont des questions essentielles. Oxfam a calculé que l'objectif du gouvernement de recruter 2 500 nouveaux enseignants diplômés par an,<sup>40</sup> est insuffisant pour diminuer – sans même parler d'éliminer – le manque d'enseignants. Et même cet objectif-là n'est pas atteint. Toutes ces questions – et en particulier la crise du corps professoral – doivent être abordées d'urgence pour garantir enfin le droit à l'éducation de tous les enfants maliens.

Les questions de financement de l'éducation au Mali sont également un sujet de préoccupation important. En 2007, l'aide des bailleurs de fonds a été inférieure de 20 millions de dollars (FCFA 9,6 milliards/EUR 15 millions)<sup>41</sup> par rapport au budget prévisionnel du gouvernement pour le secteur. Le gouvernement malien a augmenté les investissements dans l'éducation au cours des dernières années, y consacrant ainsi 17 pour cent du budget national (soit 4,9 pour cent du PIB) en 2007, dont environ deux cinquièmes pour l'enseignement primaire. Pour atteindre les objectifs de dépenses internationaux ou égaux les niveaux atteints par certains des pays voisins, le gouvernement du Mali n'a besoin d'augmenter que légèrement ses dépenses en faveur de l'éducation. Face à l'ampleur du défi éducatif au Mali, le gouvernement doit au plus vite atteindre ce niveau. Mais dans le climat économique actuel, le gouvernement a peu de chances d'être en mesure d'augmenter ses recettes – et donc ses dépenses – en conséquence. L'augmentation des financements est vitale pour répondre au défi d'une éducation de qualité pour tous au Mali. Les bailleurs de fonds doivent couvrir ce manque.

## *Rôle des bailleurs de fonds et des ONG internationales*

Les bailleurs de fonds ont également une part de responsabilité dans les défaillances du système éducatif malien, en particulier concernant la frappe la profession d'enseignant. Responsabilité historique tout d'abord, avec les programmes d'ajustement structurel désastreux des années 1980 et 1990 qui ont réduit la capacité de l'État à financer les services publics et à les doter de suffisamment de personnel, en particulier dans le secteur de l'éducation. L'obligation de réduire la taille de la fonction publique, dictée par la Banque mondiale, a conduit à une baisse catastrophique du nombre d'enseignants qualifiés, dont le Mali ne s'est toujours pas remis.

Une responsabilité actuelle également : le soutien des bailleurs de fonds au Mali est insuffisant. Bien que ce pays réussisse mieux que certains de ses voisins d'Afrique de l'Ouest, l'aide dont il dispose est toujours très en deçà de ces besoins. En 2007, l'aide des pays riches de l'OCDE accordée au secteur de l'éducation du Mali n'était que de 111 millions de dollars (FCFA 53 milliards/EUR 81 millions)<sup>42</sup>. Une somme inférieure aux 131 millions de dollars (FCFA 63 milliards/EUR 96 millions) qu'avait prévu le gouvernement malien pour son financement externe cette année-là<sup>43</sup>, et qui ne représentait que 8,5 pour cent de l'aide totale au Mali, soit bien moins de la moitié de l'aide promis pour le transport et le stockage.<sup>44</sup>

En outre, les donateurs doivent améliorer grandement la qualité de leur aide. Le Mali a besoin de financements plus prévisibles, harmonisés et coordonnés autour des priorités nationales, ce qui lui permettra de renforcer son système d'éducation public et de faire face aux coûts récurrents tels que les salaires. Il s'agit donc de fournir une aide à long terme sous forme d'appui budgétaire prévisible. Cependant, en 2007, moins de neuf pour cent de l'aide au Mali ont été procurés sous forme d'appui budgétaire<sup>45</sup> – une proportion bien moindre que dans beaucoup d'autres Etats africains. Dans le secteur de l'éducation, il est plus difficile d'accéder aux statistiques, mais le gouvernement malien a indiqué qu'en 2006, seuls 13,5 pour cent de son aide au secteur de l'éducation ont été dispensés via un appui budgétaire.

De plus, la société civile est actuellement mise à l'écart du processus de suivi et d'évaluation de l'aide. Les donateurs doivent faire davantage pour coordonner cette aide autour des priorités du gouvernement (de préférence par le biais de l'appui budgétaire) et veiller à ce que la société civile soit financée correctement et participe aux négociations.

Les ONGI telles qu'Oxfam doivent également faire en sorte que le gouvernement puisse développer sa capacité à procurer des services publics et que les citoyens soient à même de revendiquer, d'orienter et de contrôler ces services. Cela signifie que tout programme d'aide au soutien des services publics doit s'intégrer à la vision, aux priorités et aux stratégies de la politique d'éducation du Mali, et que le travail effectué avec les structures gouvernementales doit soutenir – et non réécrire – ces priorités. Les ONGI devraient également poursuivre et augmenter les activités qui aident la société civile à travailler avec le gouvernement et à évaluer son fonctionnement en soutenant par exemple un dialogue renforcé avec l'Assemblée nationale ou le suivi budgétaire communautaire.

## *Conclusion*

Afin que l'« éducation pour tous » soit réalisée au Mali d'ici à 2015 – et pourquoi pas même avant ! – le gouvernement du Mali doit veiller à mettre au point des stratégies qui répondent aux attentes des familles maliennes et développer des plans réalistes pour les mettre en œuvre. Un effort est nécessaire pour aider les organisations de la société civile (ONG, syndicats, mouvements de femmes, associations de parents...) à travailler avec les autorités locales et l'Assemblée nationale tout en jouant le rôle de vigie à leur égard. L'accent devrait être mis davantage sur l'éducation de base et le gouvernement devrait favoriser la confiance dans le système public plutôt que de se fier au développement des écoles privées dans les zones urbaines et des écoles communautaires dans les zones rurales.

Avant tout, l'amélioration de la qualité de l'éducation demandera une augmentation importante du nombre d'enseignants et de formations initiales et continues, actuellement très insuffisants. Les donateurs, quant à eux, devraient tous ensemble répondre à ces besoins et accroître l'aide budgétaire de façon significative afin que « l'éducation pour tous » soit une réalité indissociable de « l'éducation de qualité ».

# 1 Introduction

## Objectif et contexte

Ce rapport examine la situation et les défis actuels de l'enseignement primaire au Mali. Il s'intéresse tout particulièrement aux impacts des interventions des bailleurs de fonds internationaux (pays donateurs et institutions internationales), ainsi qu'aux politiques mises en place par le gouvernement du Mali. Ce rapport, inclut, à l'intention de l'État malien, des bailleurs de fonds et des ONG internationales, dont notamment les affiliés d'Oxfam International, des recommandations destinées à instaurer une éducation de qualité pour tous.

Ce rapport a été conçu et réalisé dans le cadre d'une campagne de plusieurs années destinée à favoriser l'éducation pour tous au Mali, notamment grâce au travail de la Coalition des organisations de la société civile pour l'Éducation pour tous au Mali (COSC-EPT) qui, au niveau international, est associée à la campagne « Pour tous » d'Oxfam International. Ce travail et ses conclusions sont destinés à soutenir les campagnes de la société civile menées au Mali, et à alimenter le plaidoyer et la mobilisation mené par l'ensemble des affiliés d'Oxfam International. En identifiant des questions clés utiles aussi bien à la campagne malienne « Education pour tous » qu'au plaidoyer d'Oxfam International concernant les actions des bailleurs de fonds, ce rapport a pour ambition de développer durablement les alliances et les partenariats entre les campagnes pour une éducation de qualité pour tous au Mali et Oxfam International.

### *Coalition des organisations de la société civile pour l'Éducation pour tous au Mali*

La COSC-EPT est une coalition d'associations, d'ONG et de syndicats d'enseignants qui permet à la société civile de partager ses informations, de coordonner les activités liées à l'éducation et à la formation au Mali et d'exercer une influence sur la politique éducative au Mali.

### *Oxfam au Mali*

Cinq affiliés d'Oxfam International ont des partenaires au Mali ou y développent des programmes : Oxfam America, Oxfam France – Agir ici, Oxfam GB, Oxfam Novib et Oxfam Solidarité. Ils coordonnent leurs activités et entreprennent des activités communes qui aident la société civile malienne à faire campagne pour l'accès universel à des services essentiels de qualité, notamment en matière d'enseignement.

## Coup d'oeil sur le Mali

Le Mali est un vaste pays enclavé dont la population relativement peu élevée est composée d'un grand nombre de groupes ethniques. Sa superficie est de 1 240 000 km<sup>2</sup>, soit plus de deux fois celle de la France, dont les deux tiers sont désertiques ou semi-désertiques et peuplés par des groupes nomades. Sa population, estimée à 12 340 000 habitants,<sup>46</sup> comprend un certain nombre de groupes ethniques, des populations nomades et sédentaires. Onze langues nationales sont officiellement reconnues, bien que d'autres soient également parlées. Le français est également langue officielle, mais il n'est probablement pas parlé par une majorité de la population. Des conflits internes récurrents subsistent dans le Nord du pays.

Au Mali, la démocratie a été instaurée en 1991, suite au renversement de l'ancien gouvernement militaire. Aujourd'hui, cette démocratie est habituellement considérée comme stable : les droits de l'homme y sont bien respectés, tandis que le système

judiciaire et les médias sont en général considérés comme impartiaux et libres. Ce pays applique une forme de politique basée sur le consensus et menée par son président Amadou Toumani Touré, également connu par son acronyme ATT. Ce dernier n'est membre d'aucun parti, mais il est soutenu par la plupart des partis au Parlement et il peut compter sur un soutien populaire considérable. Ancien officier de l'armée et acteur essentiel de la révolution de 1991, Touré a été élu pour la première fois en 2002 et une nouvelle fois en 2007. L'influence de l'Assemblée nationale semble très limitée. La société civile, notamment le mouvement syndical, a joué un rôle majeur dans la révolution. Elle fait toujours parler d'elle et possède une influence considérable dans certains domaines, sans faire systématiquement partie du débat politique.

Le Mali est un pays extrêmement pauvre et se retrouve tout en bas de l'Indice de développement humain du PNUD. Près de trois Maliens sur quatre survivent avec moins de 2 dollars par jour, et un enfant sur cinq n'atteint pas son cinquième anniversaire. Trois quarts des adultes (77 pour cent) ne savent ni lire ni écrire – c'est le plus haut niveau d'analphabétisme dans l'indice du PNUD. Les défis auxquels le Mali doit faire face dans la lutte contre la pauvreté sont gigantesques.

### *Economie du Mali*

L'économie du Mali a doublé de taille depuis le passage à la démocratie au début des années 1990.<sup>47</sup> Toutefois, elle est extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, en témoigne la force des crises des prix de la nourriture et du carburant de 2007-2008, avec pour conséquence une chute de la croissance réelle de 5,3 pour cent à 3 pour cent. Les prix des aliments de base ont fortement augmenté : une étude réalisée par Oxfam International et Save the Children a constaté qu'au Sahel, les familles pauvres dépensaient 80 pour cent de leurs revenus pour la nourriture.<sup>48</sup> Une extrapolation effectuée à partir de cette situation a établi que les hausses de prix des céréales pourraient à elles seules pousser plus de 250 millions de Maliens supplémentaires dans la pauvreté.<sup>49</sup> Malgré le déblocage anticipé d'une partie d'un prêt du FMI en faveur du Mali de 2008, l'impact de telles crises est, pour le gouvernement comme pour les ménages, considérable et, surtout, persistant.

Le Mali est aidé par de nombreux bailleurs de fonds et a bénéficié d'un vaste allègement de la dette, mais les besoins de financement sont colossaux. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le Mali est bien noté par la Banque mondiale, mais cette dernière signale « qu'il est possible d'améliorer la responsabilisation financière et la transparence ». Le rapport 2006 du Vérificateur général du Mali a fait état de sérieuses préoccupations en ce qui concerne la gestion des finances publiques du pays : au total, FCFA 103 milliards (USD 197 millions/EUR 157 millions) faisaient défaut, dont 70 pour cent en raison de taxes et d'impôts non payés ou non perçus. Le nouveau programme du FMI au Mali met l'accent sur le recouvrement des impôts et continue également à encourager les privatisations, notamment celle – controversée – de l'industrie du coton.

### *Cadre de la politique de développement du Mali*

Les politiques de développement générales du Mali sont contenues dans son Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR), qui s'accompagne de Cadres de dépenses à moyen terme qui précisent les besoins de financement et les ressources disponibles. Le CSCR adopté en 2006 est un CSRP de deuxième génération. Son objectif est d'améliorer le climat dans lequel s'organise le commerce, le renforcement des infrastructures de base – notamment celles qui ont trait à l'énergie et aux transports – et l'introduction de réformes visant à ce que l'Etat puisse se concentrer sur ses responsabilités fondamentales telles que la sécurité, la justice, l'éducation et les soins de santé de base et en améliorer la mise en œuvre. Comme c'est le cas dans d'autres pays pauvres, les organisations de la société civile ont contesté l'ampleur du contrôle et de l'influence des donateurs dans l'élaboration du CSRP.<sup>50</sup>

## 2 Situation de l'éducation au Mali

En dix-huit ans de démocratie, le Mali a connu des améliorations considérables en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants fréquentant l'école primaire. C'est habituellement l'État qui les prend en charge, bien que de nombreuses écoles communautaires aient également vu le jour sous l'impulsion des donateurs et des ONGI. Cependant, les taux d'accès sont toujours parmi les plus faibles du monde, tandis que le taux d'alphabétisation est le moins élevé. Les problèmes sont particulièrement sérieux pour les enfants les plus pauvres et ceux qui vivent dans les zones rurales, ainsi que pour les nomades et les filles. Les principaux obstacles sont le manque d'infrastructures et d'enseignants qualifiés, mais également un manque de ressources financières. Les barrières économiques et culturelles posent également des problèmes.

### Accès à l'éducation

Depuis le passage à la démocratie en 1991, d'énormes améliorations sont apparues dans le domaine de l'éducation, mais les enfants du Mali font toujours partie de ces enfants qui, comparés au reste du monde, ont le moins de chances de fréquenter l'école primaire. Une action concertée des gouvernements, des bailleurs de fonds, des ONG et de la société civile a permis des avancées importantes : la proportion des enfants de sept à douze ans inscrits à l'école est passée de 21 pour cent en 1996 à 61 pour cent en 2008,<sup>51</sup> et le nombre d'enseignants du primaire (le « premier cycle ») a augmenté de plus de 20 000.<sup>52</sup> Malgré ces améliorations, le Mali détient toujours l'un des taux de scolarisation les plus faibles au monde. Et parmi les enfants qui parviennent à entamer des études primaires, le pourcentage de ceux qui les terminent est extrêmement faible : en 2006-2007, il n'était que de 54 pour cent, et de 35 pour cent seulement dans la région Nord de Tombouctou.<sup>53</sup>

Selon les chiffres officiels, plus de 890 000 enfants maliens âgés de sept à douze ans – c'est-à-dire quatre sur dix dans cette tranche d'âge – ne vont pas à l'école (voir figure 1).<sup>54</sup> La majorité sont des filles et des enfants des zones rurales. La réalité est peut-être pire que ce qu'indiquent les chiffres officiels : des partenaires d'Oxfam travaillant avec les communautés rurales signalent que dans de nombreuses régions, bien plus de la moitié des enfants ne sont pas scolarisés. Les chiffres peuvent être faussés par certaines écoles qui gonflent le nombre de leurs inscriptions, par le fait que certains enfants abandonnent leurs études après s'être inscrits et par le très grand nombre de naissances non déclarées.<sup>55</sup> Il est probable qu'au Mali, plus d'un million d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne bénéficient d'aucune éducation.

Ce problème est particulièrement aigu pour les filles : les chiffres officiels montrent qu'elles représentent 60 pour cent des enfants qui ne vont pas à l'école. Cela signifie que plus d'un demi-million de filles âgées de sept à douze ans – plus de la moitié des filles de cet âge – ne sont pas scolarisées. Par comparaison, ces mêmes chiffres montrent qu'environ un tiers des garçons du même âge ne vont pas à l'école.<sup>56</sup> Des efforts ont été entrepris pour accroître la scolarisation des filles, mais ils n'ont pas suffi à combler ce fossé. La différence importante qui existe entre les taux de réussite des filles et des garçons a même augmenté entre 2002 et 2008 pour atteindre 18,7 points.<sup>57</sup>

L'accès à l'enseignement primaire varie considérablement selon les régions. A Bamako, la capitale du Mali, plus de 90 pour cent des enfants vont à l'école primaire et le taux de scolarisation des filles est légèrement plus élevé que celui des garçons.<sup>58</sup> En général, les filles sont moins scolarisées dans les zones rurales, là où vivent sept Maliens sur dix.

Dans la région Nord de Kidal, par exemple, seuls 33 pour cent des filles fréquentent l'école primaire.<sup>59</sup> C'est en milieu urbain que l'on approche le plus de la parité et le

nombre de filles fréquentant l'école primaire y est en légère augmentation : 49 pour cent des élèves vivant dans les villes sont des filles, tandis que dans les zones rurales elles sont 44 pour cent.<sup>60</sup>

La pauvreté a également un impact considérable sur l'accessibilité aux études : on observe ainsi une différence de 22 points de pourcentage entre les 40 pour cent les plus pauvres de la population et les 22 pour cent les plus riches. Moins de deux filles sur dix appartenant à des familles rurales pauvres terminent l'école primaire, tandis que près de sept garçons sur dix provenant de familles urbaines plus aisées y parviennent.<sup>61</sup>

*L'éducation gratuite, c'est un slogan, c'est tout. Si vous avez un professeur pour six classes, alors qui reçoit vraiment une éducation ? Personne ! Si l'État affirme que l'enseignement est gratuit, il doit faire en sorte qu'il y ait un bon professeur pour chaque classe, et non propager cette formule vide de sens : « Une école dans chaque village ». Ces slogans sont intéressants, mais ils n'ont pas été mis en œuvre.*

– Un membre du comité de gestion scolaire du village de Doro, dans la région de Gao

## Prestation de l'éducation

Au Mali, le secteur public demeure le principal acteur du système éducatif. Mais face à l'expansion rapide des écoles communautaires depuis les années 1990, son poids relatif s'estompe. Aujourd'hui, 60 pour cent des élèves de l'école primaire sont scolarisés dans les écoles publiques, tandis que les autres le sont dans des écoles communautaires (18 pour cent), des *medersas*, les écoles coraniques (12 pour cent) ou d'autres écoles privées, notamment celles à vocation commerciale (10 pour cent).<sup>62</sup>

Plus de 90 pour cent des élèves des écoles communautaires vivent dans des zones rurales. Ces écoles obtiennent des subventions mineures de la part du gouvernement, mais elles sont en grande partie financées et gérées sur une base non lucrative par les communautés ou par d'autres intervenants. A partir des années 1990 et jusqu'à récemment, elles ont fait l'objet d'aides à l'éducation par l'USAID et de nombreuses ONG. Elles se sont développées rapidement – bien plus que les écoles du secteur public. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, on comptait 3 120 écoles communautaires.<sup>63</sup> Plus de la moitié d'entre elles étaient soutenues pour une période de sept ans par des programmes financés par l'USAID, et ce par l'intermédiaire de World Education, Save the Children US et Africare.<sup>64</sup> Les écoles communautaires ont tendance à être plus petites que les écoles publiques : même si la proportion enseignants-élèves est meilleure, leurs professeurs donnent souvent cours à plusieurs classes.<sup>65</sup> Selon certains responsables, le ministère de l'Éducation du Mali vise aujourd'hui à intégrer les écoles communautaires dans le système public.<sup>66</sup>

C'est dans les zones urbaines que l'on retrouve principalement l'enseignement privé, notamment à Bamako, qui abrite 16 pour cent des enfants des écoles primaires du Mali et 60 pour cent de ceux qui fréquentent les écoles primaires privées. A l'extérieur de Bamako, seuls 4,6 pour cent des élèves du primaire suivent les cours d'écoles privées, et celles-ci sont essentiellement concentrées à Kati, une ville située juste à côté de la capitale.<sup>67</sup> Il semblerait que ceux qui peuvent se le permettre préfèrent l'enseignement privé, mais son coût le met hors de portée de la plupart des familles. L'enseignement privé est également peu contrôlé et peu réglementé.

## Qualité de l'éducation

De graves inquiétudes persistent quant à la qualité de l'éducation au Mali. En moyenne, on trouve un enseignant pour 51 élèves, bien que ce chiffre s'élève à 64 dans les écoles publiques, 76 dans les écoles publiques de Bamako et 100 dans certaines écoles.<sup>68</sup> La formation initiale et continue des enseignants est limitée, en particulier dans les écoles communautaires et pour les professeurs sous contrat. La réalité du terrain est que,

souvent, on ne trouve que deux sièges pour trois élèves ou des enfants assis à même le sol. Pour les matières de base, les élèves ne disposent parfois que d'un seul manuel pour dix élèves et de pratiquement aucun autre matériel pédagogique.

Les données systématiques et complètes sur les résultats de l'éducation au Mali sont difficiles à trouver, même si, en théorie, le ministère de l'Éducation devrait posséder ces données. Les statistiques officielles montrent que 17 pour cent des enfants des écoles primaires maliennes redoublent une année, tandis que le gouvernement estime qu'en moyenne, dans chaque école primaire, moins de six élèves sur dix réussissent leur examen final et que d'énormes variations existent entre les écoles. Des témoignages et des données récoltées au cours d'entretiens suggèrent que de nombreux élèves de cinquième et de sixième ne comprennent que très peu le français, langue qui, en théorie, est celle dans laquelle ils sont éduqués.

Ces carences de l'éducation de base sont directement liées aux taux d'alphabétisation. Moins d'un malien adulte sur quatre sait lire et écrire. Bien que le taux d'alphabétisation soit systématiquement très faible, une grande disparité existe encore une fois entre les femmes et les hommes : plus de 30 pour cent des hommes savent lire et écrire, mais moins de 16 pour cent des femmes.<sup>69</sup>

### **Encadré 1. Alphabétisation – politique et progrès**

Selon les derniers chiffres des Nations unies, seuls 23 pour cent des adultes au Mali savent lire et écrire – le taux d'alphabétisation le plus bas du monde<sup>70</sup> – alors que le taux moyen des adultes dans les pays à faibles revenus est de 60 pour cent.

Le gouvernement a longtemps été passif face à cette situation. Longtemps les ONG ont été les seules à travailler sur ce problème. Les organisations de la société civile ont ainsi dénoncé la lenteur des changements, l'absence de stratégie et de financement du gouvernement, tout en soulignant que celui-ci s'est pourtant engagé à promouvoir l'alphabétisation dans le cadre des objectifs de l'Éducation pour tous, à Dakar en 2000.

Aujourd'hui, certains signes semblent indiquer que le rythme des changements s'accélère. Suite à une conférence internationale sur l'alphabétisation qui eut lieu en 2007 à Bamako, le gouvernement a divisé le ministère de l'Éducation nationale en deux départements afin de créer un ministère de l'éducation et de l'alphabétisation fondamentales et un autre pour l'éducation secondaire, supérieure et professionnelle. Il a élaboré une nouvelle stratégie concernant l'alphabétisation – aidé en cela par les Nations unies – et le Président de la République a promis d'allouer au moins trois pour cent du budget de l'éducation nationale à l'alphabétisation des adultes alors que dans le passé, seul un pour cent y était consacré.

Cependant, les organisations de la société civile qui ont contrôlé l'utilisation de ces fonds rapportent que seul 1,4 pour cent du budget de l'éducation a effectivement été utilisé pour l'alphabétisation des adultes. En outre, ils exigent toujours des formations, une reconnaissance et des niveaux de salaires décentes pour les enseignants du Mali spécialistes de l'alphabétisation. Ces derniers travaillent actuellement en tant que volontaires, ne recevant que des sommes insignifiantes pour couvrir leurs dépenses.

*Sources : Jeunesse et Développement, Mali; Association des femmes éducatrices du Mali; Indices de développement humain du PNUD 2008; IRIN; Plate-forme africaine pour l'éducation des adultes*

## 3 Principaux obstacles à une éducation de qualité

Au cours de divers entretiens réalisés pour ce rapport, ainsi que dans les études publiées à ce sujet, les obstacles à un enseignement primaire de qualité au Mali les plus fréquemment cités étaient le manque d'enseignants qualifiés et l'absence d'infrastructures. Un consensus important s'est également manifesté à propos d'une série d'obstacles supplémentaires qui empêchent les enfants maliens d'accéder à une éducation primaire de qualité, en particulier les contraintes financières et culturelles, qui touchent tout particulièrement les filles.

### Des enseignants en crise

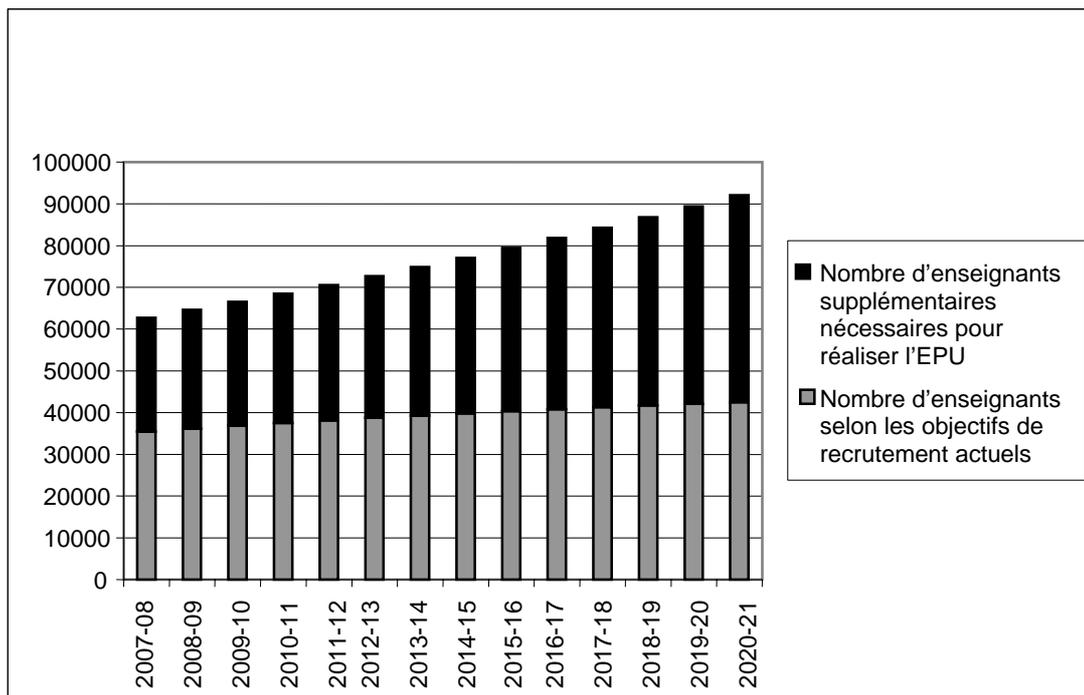
#### *Nombres d'enseignant : renouveler et augmenter les effectifs*

Le Mali est aujourd'hui confronté à une crise de l'enseignement. Cette situation remonte en grande partie aux réformes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI au cours des années 1980. La réduction des effectifs de la fonction publique a conduit à la démission de près de 1 000 professeurs qualifiés, c'est-à-dire 12,5 pour cent du personnel enseignant. Ces « réformes » destinées à limiter les dépenses publiques ont provoqué la fermeture de cinq des huit instituts destinés à former les enseignants – les Instituts pédagogiques d'enseignement général –, n'en laissant que trois pour l'ensemble du pays.<sup>71</sup> Les pertes que cette situation a entraînées en termes de qualité, tout comme le défi que représente la restauration de la force enseignante, sont considérables. Le Mali subit encore aujourd'hui les effets désastreux de ces programmes d'ajustement structurel.

Au cours de la dernière décennie, des efforts concertés ont augmenté de façon spectaculaire le nombre d'enseignants, mais des lacunes subsistent. Officiellement, 35 442 professeurs travaillaient dans l'enseignement primaire en 2007-2008,<sup>72</sup> près de quatre fois le chiffre enregistré en 1996 (9 677 professeurs).<sup>73</sup> Mais cela signifie qu'il n'y a toujours qu'un seul enseignant pour 64 enfants en âge d'aller à l'école primaire. Pour instaurer l'éducation primaire universelle – ambition de l'Etat malien – tout en répondant à l'objectif de l'Education pour tous de créer un poste d'enseignant pour 40 enfants, il faudrait à l'heure actuelle 27 247 enseignants supplémentaires – une augmentation de 77 pour cent (voir figure 2).

La politique du gouvernement est de former 2 500 nouveaux professeurs d'école primaire chaque année<sup>74</sup>. C'est insuffisant. Les calculs d'Oxfam montrent qu'en tenant compte des enseignants qui partiront à la retraite et d'une croissance de la population à un rythme régulier, un tel niveau de recrutement ne pourra jamais réduire – et par conséquent éliminer – le déficit d'enseignants.

**Figure 2. Déficit des effectifs d'enseignants nécessaires à la réalisation de l'éducation primaire universelle (EPU) au Mali**



Source : calculs sur base de données du gouvernement du Mali (2008), *Annuaire statistique 2007-2008* et Banque mondiale; diagramme Oxfam.<sup>75</sup>

Au-delà de ces chiffres, il faut tenir compte du fait que la majorité des enseignants du Mali n'ont reçu aucune formation (voir ci-dessous) : 45 350 enseignants diplômés supplémentaires sont nécessaires – plus de deux fois le nombre de ceux actuellement en poste. Un nombre considérable de professeurs et de formateurs supplémentaires est nécessaire pour faire en sorte que les enfants du Mali puissent exercer leur droit à l'éducation.<sup>76</sup> Le gouvernement et les bailleurs de fonds devront s'impliquer encore davantage dans le recrutement des enseignants et la formation et allouer les ressources nécessaires.

Il est également essentiel de recruter davantage de femmes, car elles ne représentent actuellement qu'un peu plus du quart des professeurs du primaire. Les chiffres officiels montrent qu'un plus grand nombre d'enfants restent à l'école quand le professeur est une femme,<sup>77</sup> et des organisations partenaires d'Oxfam dans le Nord du Mali rapportent que plus de filles s'inscrivent à l'école et continuent de la fréquenter quand les enseignants comportent des femmes.<sup>78</sup> Il est probable que les parents se sentent davantage en confiance quand ils envoient leurs filles dans une classe dirigée par une femme, ou peut-être un phénomène d'émulation a-t-il lieu.

### *Qualité des enseignants*

Les efforts visant à accroître le nombre d'enseignants se sont exercés, dans une large mesure, au détriment de la qualité. Les enseignants de la fonction publique qui ont quitté leur poste dans les années 1990 ont cédé la place à des enseignants recrutés sur base contractuelle, aux salaires moindres. L'idée était également de recruter ce qui est appelé « le tout venant ». Un tiers des enseignants du primaire du Mali n'a pas terminé le second cycle de l'enseignement fondamental, tandis que seuls un peu plus de 10 pour cent d'entre eux ont terminé le lycée. Dans les écoles communautaires, où les salaires sont beaucoup plus faibles que dans les écoles publiques, les statistiques sont encore plus sombres : 20 pour cent des enseignants n'ont aucun diplôme, tandis que seuls 3,5 pour

cent d'entre eux ont terminé le lycée.<sup>79</sup> Ces professeurs se battent pour fournir une éducation décente aux enfants du Mali avec de faibles salaires, de maigres infrastructures, peu de soutien et souvent, aucune formation.

### *Formation des enseignants*

La formation des enseignants a également sacrifié la qualité à la quantité. Ce qui est particulièrement inquiétant face à l'éducation très limitée de nombreux professeurs. Un peu plus de la moitié des enseignants du primaire n'ont reçu aucune formation, et dans l'ensemble de la profession, le nombre moyen de jours de formation par enseignant est d'à peine 5,2. Plus de 80 pour cent des professeurs des écoles communautaires n'ont reçu aucune formation.<sup>80</sup> Dans l'ensemble, au Mali, on trouve un professeur diplômé de l'enseignement primaire pour 105 élèves

Lorsque les enseignants sont qualifiés, des préoccupations apparaissent néanmoins quant à la qualité de leurs prestations. La Stratégie alternative de recrutement de personnel d'enseignement (SARPE) visait à accroître le nombre des enseignants en n'offrant que quatre-vingt-dix jours de formation. La moitié de ce temps consistait en une formation pratique – qui, en fait, n'était souvent qu'une mise au travail ! Parmi les enseignants qualifiés, un peu plus de la moitié n'ont reçu qu'une formation SARPE.<sup>81</sup> Cette formation est loin d'être suffisante. Elle est considérée par tous les intervenants comme une très mauvaise initiative, une mesure visant simplement à remplir le plus possible les salles de classe à le court terme.

Le Mali a rouvert davantage d'établissements destinés à la formation des enseignants après les fermetures des années 1980 et 1990 : il en existe aujourd'hui treize au total, couvrant toutes les régions. Tous les nouveaux enseignants sont maintenant recrutés dans ces établissements et non par l'intermédiaire de la SARPE. La plupart des responsables interrogés semblaient persuadés que les problèmes concernant la formation des professeurs et la qualité de l'enseignement seraient bientôt réglés grâce à l'essor de ces centres de formation. Cependant, comme exposé plus haut, l'objectif d'une éducation pour tous ne peut pas être atteint avec les niveaux de recrutement actuels. Des objectifs bien plus ambitieux sont nécessaires.

Étant donné le nombre d'enseignants formés par l'intermédiaire de la SARPE et de professeurs sans qualification déjà en place, une refonte de la formation continue est également nécessaire. Pour le gouvernement et pour certains donateurs, il s'agit d'un objectif crucial. Le gouvernement avait pour ambition d'offrir une formation continue à 3 177 professeurs de 2007 à 2011,<sup>82</sup> un objectif qui, si l'on prend en compte le taux de désaffection, devrait offrir une formation à tous les enseignants non qualifiés d'ici 2012. Mais des préoccupations demeurent quant à la qualité et à la pertinence de cette formation : le matériel pédagogique fait défaut, l'objectif est de n'offrir que vingt jours de formation, une grande partie de cet apprentissage se déroule pendant l'année scolaire et demande aux enseignants de s'entraider. Les enseignants interrogés dans le cadre du présent rapport ont affirmé que la formation continue qu'ils avaient reçue ne leur permettait pas de se sentir pleinement à hauteur de la tâche. L'accent mis sur la formation continue est positif, mais un investissement plus important est nécessaire.

En outre, il reste des questions à régler en ce qui concerne la qualité des instituts de formation et leurs accès. Un certain nombre important de recrues, en particulier les femmes, interrompent leur formation.<sup>83</sup> Un suivi de la participation et du progrès des femmes et des hommes est nécessaire, tandis que les obstacles à la qualification des femmes en tant qu'enseignantes doivent être identifiés et surmontés. Les établissements destinés à la formation des enseignants ont besoin de ressources financières et de matériel pour faire face aux exigences des nouveaux programmes – ce qui n'est pas le cas actuellement.

## Organisation du corps enseignant

Des problèmes subsistent également au niveau de l'organisation du corps enseignant et de son déploiement. Les professeurs ne sont pas répartis équitablement à travers tout le pays. D'importantes pénuries d'enseignants dans certaines régions fortement peuplées et dans les écoles publiques sont observables. Tandis que 60 pour cent des élèves du primaire fréquentent des écoles publiques, moins de 50 pour cent des enseignants du primaire travaillent pour le secteur public.<sup>84</sup> Les stratégies de recrutement des enseignants doivent se concentrer sur le secteur public, tandis que l'organisation du corps enseignant et son déploiement doivent être améliorés.

*Ce qui est clair, c'est qu'il y a un terrible manque d'enseignants... La SARPE fait ce qu'elle peut, mais ce n'est pas de ça dont on a besoin. Vous ne pouvez pas former un enseignant en 45 jours avec une baguette magique. Ces professeurs, qui ne sont pas vraiment capables d'enseigner, sont mis devant une classe de 80 à 100 élèves et on leur demande de se débrouiller avec seulement un peu de matériel pédagogique.*

*- Coalition des organisations de la société civile pour l'éducation pour tous au Mali*

## Salaires et conditions des enseignants

Les enseignants recrutés depuis 1998 l'ont été sur base contractuelle, et non en tant que fonctionnaires. En théorie, leurs contrats sont à durée indéterminée, mais en vérité leurs emplois sont précaires et les perspectives de carrière vagues. Certains aimeraient voir les autorités locales développer un service civil qui offrirait un environnement professionnel plus stable aux enseignants ainsi qu'à d'autres catégories de travailleurs. Les enseignants sous contrat ont longtemps été moins bien payés que les fonctionnaires, bien que les échelles salariales soient maintenant alignées.<sup>85</sup>

Cependant, tous les enseignants du Mali sont mal payés – en particulier les professeurs des écoles communautaires. La rémunération moyenne d'un enseignant est de 82 000 FCFA (EUR 125/USD 168) par mois. Les professeurs des écoles communautaires reçoivent en moyenne entre un tiers et un peu plus de la moitié de cette somme, notamment une subvention de 25 000 FCFA (EUR 38/USD 50 par mois).<sup>86</sup> Il est très important de s'attaquer à cette différence et d'améliorer les salaires et les conditions de travail dans l'ensemble du secteur. Il ne s'agit pas seulement d'éviter des grèves comme celle qui a paralysé l'enseignement secondaire en 2006-2007, mais surtout d'attirer et de retenir des recrues mieux formées en s'alignant au moins sur les salaires versés par les ministères, les ONGI et les programmes financés par des donateurs.

A titre de référence, tous les enseignants du Mali devraient voir leurs termes et conditions alignés sur les recommandations de l'OIT de 1966.<sup>87</sup>

## Faiblesse des infrastructures

L'augmentation du nombre d'enseignants doit s'accompagner d'efforts pour s'attaquer au manque considérable d'écoles et de salles de classe. Officiellement, les élèves ne devraient pas avoir à marcher plus de trois kilomètres pour se rendre à l'école. Mais près de 125 000 élèves des écoles primaires (près de 7 pour cent au total) doivent effectuer plus de cinq kilomètres pour aller en classe. Ce chiffre s'élève à plus de 11,3 pour cent à Gao et 12 pour cent à Ségou.<sup>88</sup>

Moins d'une école sur cinq dispose d'une salle de classe pour chaque niveau, et près d'une école sur 12 n'en possède qu'une seule pour tous les niveaux, voire aucune. Les professeurs ne sont aucunement formés à l'enseignement multigrade. Les autres infrastructures manquent encore plus cruellement : un peu plus de la moitié des écoles seulement disposent de latrines, et seuls 14 pour cent de ces établissements possèdent des latrines séparées pour les filles (un facteur qui encourage pourtant ces dernières à fréquenter l'école). Dans les régions – notamment celles du Nord – où les enfants doivent parcourir de longues distances pour aller à l'école, il est particulièrement important de

pouvoir disposer de cantines afin qu'ils puissent bénéficier d'un repas sur place. Pourtant, à Tombouctou, seuls 49 pour cent des écoles disposent de telles cantines, tandis qu'à Gao ce chiffre s'élève à 41 pour cent et qu'à Mopti il est de 18 pour cent.<sup>89</sup>

## **Encadré 2. Obtenir ce que l'on peut – la réalité d'un directeur d'école primaire publique**

Un directeur d'école primaire au Mali disposera en moyenne d'une équipe de quatre enseignants. En plus du directeur, il y aura peut-être un autre fonctionnaire dûment formé avant 1998 et un ou deux enseignants sous contrat avec les autorités locales selon le quota fixé par le ministère de l'Éducation. En cas de pénurie importante, les parents se cotisent parfois pour engager un professeur supplémentaire en ne lui offrant qu'un salaire très peu élevé. Les professeurs voient parfois leurs horaires multipliés par deux ou donnent plusieurs cours à la fois.

Si vous dirigez une école primaire au Mali, vous ne disposez généralement pas de plus de trois salles de classe pour six cours, et il n'y a qu'une chance sur deux pour que vous disposiez de latrines. Pour obtenir plus de locaux, de bureaux ou de chaises, les autorités locales doivent demander des fonds – par le biais d'un processus compliqué – à un organisme gouvernemental. Vous pourriez également obtenir un financement direct de la part d'ONG ou d'autres organisations, surtout si vous dirigez une ancienne école communautaire dans une zone rurale. Les résidents locaux qui disposent aujourd'hui d'un emploi en ville sont également une source possible de fonds.

Pour les livres et le matériel, vous obtiendrez une subvention de la part du gouvernement – financée à l'origine par la Banque mondiale et les Pays-Bas – qui ira de 0,50 à 1 dollar par écolier (250 à 500 FCFA / 0,38 à 0,76 EUR) pour l'ensemble de l'année en fonction de la taille de l'école. Cette somme ne peut être dépensée que pour des articles autorisés au préalable, comme des craies, des livres et du papier. Les parents sont souvent mis à contribution ou ils effectuent directement des achats pour leur enfant. Les murs de vos salles de classe ne comporteront sans doute aucun ornement.

Les services sociaux du gouvernement local sont également susceptibles de vous faire parvenir directement des manuels scolaires. Vous recevrez ce qu'on vous donnera – généralement bien trop peu de livres par rapport au nombre d'élèves, et des ouvrages qui sont la plupart du temps hors-sujet. En 2006, la faiblesse des systèmes de distribution et la corruption ont fait que l'équivalent de plus de 6 millions de dollars de livres (3,25 FCFA milliards/ 5 millions EUR) a disparu. La plupart de vos élèves – et certains de vos enseignants – ne disposeront d'aucun manuel scolaire.

En récompense de votre dévouement, votre salaire maximum tournera autour de 285 000 FCFA (USD 578/EUR 434) par mois selon votre expérience, desquels vous devrez retirer de quoi payer votre loyer et votre nourriture.

## **Frais de scolarité**

Officiellement, depuis 1991, aucun frais n'est exigé pour l'enseignement primaire dans les écoles publiques du Mali. Mais dans la pratique, la plupart des familles payent encore pour l'éducation de leurs enfants. Les montants varient et peuvent inclure des frais d'inscription, des sommes destinées aux livres et à du matériel scolaire ainsi que des taxes que les comités de gestion scolaire (CGS) peuvent demander afin de soutenir les écoles de leur région. Ces sommes devraient provenir de l'ensemble de la communauté et ne devraient pas être converties en frais par enfant. En réalité, ce sont uniquement les parents dont les enfants sont scolarisés qui déboursent ces sommes. Compte tenu du sous-financement chronique des écoles, ces taxes ne sont pas surprenantes.

Le système scolaire communautaire a élargi l'accès à l'éducation, mais il a également officialisé le paiement de certains frais par les parents. Les écoles communautaires ont toujours exigé des contributions de la part de leurs propres communautés, et là où les bailleurs de fonds ont supprimé leur participation – comme ce fut le cas de l'USAID, l'un des principaux bailleurs de fonds – la pression sur les communautés est devenue encore plus forte.

Les visites effectuées par Oxfam et les rapports en provenance de ses partenaires révèlent que les charges s'échelonnent de FCFA 1 500 à FCFA 3 000 environ (USD 3 à 6/EUR 2,30 à 4,60) par enfant et par an. Les enquêtes officielles indiquent qu'en 2001, la dépense moyenne des ménages pour l'enseignement primaire était de 3 451 FCFA (USD 7,00 ou EUR 5,26) par an et que pour les 40 pour cent de ménages les plus pauvres, ceux-là mêmes qui sont les moins susceptibles de faire appel à l'enseignement privé, cette dépense s'élevait néanmoins à FCFA 2 810 (USD 5,70 /EUR 4,30) par an.<sup>90</sup> Bien que ces montants paraissent infimes, ils sont considérables dans un pays où le revenu moyen est de FCFA 240,000 (USD 500/EUR 365) par an et où le revenu disponible est quasi-inexistant.<sup>91</sup>

Légalement, les enfants ne devraient pas être exclus des écoles publiques quand leurs parents ne parviennent pas à payer les taxes et les frais afférents, mais, d'après les entretiens réalisés pour cette étude, des exclusions de ce type ont néanmoins lieu. En outre, de nombreuses familles sont découragées par les frais scolaires – tout particulièrement quand leurs enfants sont des filles. Une recherche menée par Oxfam et Save the Children montre qu'étant donnés les prix actuels, les familles du Sahel dépensent en moyenne 80 pour cent de leurs revenus pour se nourrir.<sup>92</sup> Dans ce contexte, l'éducation est un luxe inabordable.

Le financement des écoles par le secteur public doit encore s'intensifier afin que les écoles primaires puissent être maintenues et pour lever cet obstacle à l'éducation à l'intention des familles les plus pauvres.

## Réticence des parents

Au-delà du coût des études et de la pénurie de l'offre, il existe d'autres obstacles culturels, sociaux et économiques importants qui découragent les parents d'envoyer leurs enfants – en particulier les filles – à l'école. L'enseignement officiel est parfois perçu comme offrant une éducation « à la française » peu pertinente (et la popularité des écoles coraniques, qui instruisent plus de 10 pour cent des élèves du primaire, témoignent de cette attitude). La mauvaise qualité de l'enseignement ajoute au problème. De même que la difficulté à mettre correctement en œuvre de nouveaux programmes, l'introduction de nouvelles méthodes d'enseignement et le fait de donner les cours dans la langue maternelle dès le départ – attitude qui visait à améliorer la qualité de l'enseignement, mais qui a été mal exploitée.

Les organisations communautaires affirment que l'importance de l'éducation des filles n'est pas souvent reconnue, en particulier dans les zones rurales. Au Mali, le problème du mariage précoce des filles est considéré comme l'un des plus aigus au monde. Cet état de fait est un obstacle à la scolarisation des filles et l'une des principales raisons pour lesquelles elles abandonnent très tôt l'école. Bien que pour les filles l'âge légal du mariage soit de 15 ans, un quart d'entre elles se marient plus tôt, et il n'est pas rare d'en voir se marier dès l'âge de 10 ans.<sup>93</sup>

Pour les familles les plus pauvres, le coût que représente l'envoi d'enfants à l'école plutôt que de les voir travailler peuvent également paraître très élevés. Les enfants de familles riches ont entre deux et trois fois plus de chances de fréquenter l'école primaire que les enfants issus de familles pauvres où on attend tout particulièrement des filles qu'elles prennent soin des travaux domestiques et des corvées d'eau.<sup>94</sup>

## 4 Politique, pratiques et finances du gouvernement

Depuis les années 1990, le gouvernement a introduit de nouvelles mesures et divers programmes dans l'ensemble du secteur éducatif. Il a développé ses investissements et réorganisé ses ministères. Ces décisions ont amené quelques améliorations, notamment une augmentation du nombre d'inscriptions. Pourtant, les mesures prises par le gouvernement ne sont pas toujours très cohérentes. Des défaillances importantes sont apparues dans la mise en œuvre des différents programmes et les ressources financières font parfois cruellement défaut. Tous ces aspects doivent être traités pour véritablement garantir le droit à l'éducation des enfants maliens.

### Politique et progrès

Depuis 1993, l'éducation est reconnue en tant que droit constitutionnel au Mali, et elle est devenue une priorité pour les gouvernements successifs.

En termes politiques, cela s'est traduit par la mise en place du Programme décennal de développement de l'Education (PRODEC) qui couvre tous les aspects de l'éducation. La conception du PRODEC s'est faite sur base d'une large consultation et d'une participation importante des bailleurs de fonds. La Banque mondiale y a joué un rôle clé. Il s'agit d'une approche sectorielle (SWAp) autour de laquelle tous les donateurs devraient coordonner leurs efforts, mais ce n'est pas un programme budgétaire : les ressources financières ne sont pas mises en commun et chaque donateur continue d'appliquer ses propres procédures. Le ministère de l'Education nationale (MEN) a conduit la politique de l'éducation et l'a mise en œuvre, mais en octobre 2007, le ministère a été divisé en deux départements : un ministère de l'Alphabétisation et de l'Education de base, et un autre pour l'Enseignement secondaire et supérieur ainsi que la Recherche scientifique.

La mise en œuvre du PRODEC, qui a débuté en 2001, s'est effectuée par le biais de trois plans pluriannuels consécutifs : les Programmes d'investissement sectoriel de l'Education (PISE). PISE I s'est déroulé de 2001 à 2005, PISE II de 2006 à 2008 et PISE III s'étendra de 2009 à 2011. Chaque programme comportait un volet sur l'accès à l'éducation et la qualité de cette dernière et un autre sur la gestion et la décentralisation. Les bailleurs de fonds ont été impliqués tant dans la conception des programmes que dans l'évaluation régulière de leurs progrès.

Le PRODEC a pour objectif de voir 95 pour cent des enfants bénéficier de l'enseignement primaire d'ici à 2010. Il reconnaît les inégalités entre zones rurales et urbaines et entre garçons et filles, et vise à les corriger. Ses objectifs principaux sont une éducation universelle de qualité, un enseignement bilingue (français et langues nationales), l'accès aux manuels scolaires, l'amélioration de la formation des enseignants, la gestion décentralisée des écoles ainsi qu'une meilleure administration et un meilleur soutien financier des écoles de la part de tous les intervenants, y compris les autorités locales, les collectivités et le secteur privé.

Les objectifs quantitatifs du programme PISE II ont souligné l'importance de l'éducation de base. Le dessein était d'augmenter les taux d'inscription et de réussite et de réduire l'écart entre les sexes – ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Il s'agissait également de décentraliser la gestion des écoles et des ressources et d'améliorer la qualité de l'éducation, notamment par le biais de la réforme des programmes et en disposant d'un nombre croissant d'enseignants mieux formés. D'autres objectifs spécifiques ont été définis dans le CSCR.

Les réformes et l'augmentation des budgets destinés à l'éducation ont permis de réaliser les objectifs du gouvernement – même si les ambitions concernant l'éducation des filles n'ont pas, et de très loin, été réalisées. Les taux de scolarisation ont considérablement augmenté – le développement des écoles communautaires y a également joué un rôle – et un grand nombre d'enseignants ont pu être formés. Le nombre d'Instituts de formation des maîtres (IFM) est passé de trois à treize de 1991 à 2008. Mais l'objectif du PISE, qui est de former 2 500 nouveaux enseignants chaque année par le biais de la formation initiale n'est pas encore atteint. Comme le montrent nos calculs, cet objectif est de toute manière insuffisant et des défaillances majeures persistent en ce qui concerne la scolarisation des filles et les taux de réussite.

**Figure 3. Objectifs et progrès de l'enseignement primaire**

	Objectif	Résultat 2008
Taux d'inscription brut des filles	70% en 2008 (PRODEC)	70.7%
Taux d'inscription brut des garçons	88,2% en 2008 (CSCRП)	89.5%
Taux d'inscription brut (total)	80% en 2008 (PRODEC)	80%
Rapport enseignants/élèves	1/52 (CSCRП)	1/51

Source : PRODEC, CSCRП, *Annuaire Statistique du Mali 2007-2008*

Pour progresser, il faut s'attaquer à certains défis majeurs concernant l'application des nouvelles mesures (notamment en ce qui concerne la décentralisation et la réforme des programmes scolaires) et aborder la question de la gestion financière et des niveaux d'investissement.

### *Décentralisation*

Depuis 1999, le Mali dispose théoriquement d'un système de planification et de prestation des services de l'enseignement public décentralisé, comme c'est d'ailleurs le cas pour les soins de santé, l'eau et l'hygiène publique. Dans ce système, les Comités de gestion scolaire (CGS) devraient administrer les écoles primaires, qui sont de la responsabilité des conseils locaux. Au niveau des districts, les services d'assistance que représentent les Centres d'animation pédagogique (CAP) du ministère de l'Éducation devraient fournir une assistance technique – comme par exemple la formation – et gérer la répartition et la distribution de certaines ressources en provenance du gouvernement central. Un fonds central, l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT), devrait distribuer aux autorités locales les subventions des donateurs qui sont destinées aux infrastructures.

Sur le terrain, la réalité est différente. Au niveau local, les compétences sont très faibles, et de nombreux maires ne savent ni lire ni écrire. Dans de nombreuses écoles, les comités ne sont pas en activité. Les directeurs d'école ont peu de temps et ne disposent d'aucune ressource financière pour rédiger leurs nombreux rapports, administrer des comités et participer à des conseils qui, de toute manière, ont peu à leur offrir : ils tendent plutôt à communiquer directement avec les services d'assistance technique du ministère.<sup>95</sup> Cette attitude aggrave les disparités dans la manière dont sont gérées les écoles et dont elles bénéficient de certaines aides. Là où les parents sont plus instruits ou plus qualifiés, les écoles seront mieux dirigées, tandis que là où les parents et les communautés ne jouissent pas des mêmes compétences, les écoles le seront moins, perpétuant ainsi – voire aggravant – les inégalités.

Les autorités locales et la société civile se plaignent fréquemment de ce que le ministère (au niveau central ou local) accapare des ressources qui devraient être transmises aux autorités locales pour faire face aux responsabilités qui leur sont dévolues : le dernier rapport du vérificateur général a confirmé cette tendance. Les ressources qui sont

distribuées – que ce soit sous forme de personnel enseignant, de livres, etc. - ont tendance à être allouées d'une manière qui, souvent, ne répond pas aux besoins. Par exemple, une école a signalé cet incident révélateur : elle avait reçu dix-neuf livres d'histoire de 6<sup>e</sup> année alors que la 6<sup>e</sup> année comportait 101 élèves et qu'en fait, elle avait besoin de livres de français.<sup>96</sup>

L'écart entre la théorie de la décentralisation et la réalité de la prestation donne parfois lieu à une absence de responsabilisation. Au niveau local, la décentralisation est présentée non pas comme un droit qui permette d'exprimer des exigences et de prendre des décisions, mais comme la responsabilité de subvenir à des besoins : une vision dans laquelle l'éducation « n'est plus de la responsabilité de l'État ». Mais les acteurs locaux n'ont ni les facultés, ni les ressources, ni même le pouvoir de dispenser ce type d'éducation. Dans la pratique, les écoles et les communautés se tournent souvent vers les ONG pour le faire.

### *Problèmes de gestion financière*

En 2006, le rapport du vérificateur général a constaté que – tous secteurs gouvernementaux confondus – près de 200 millions de dollars (FCFA 103 milliards/EUR 157 millions) de fonds officiels avaient disparu. Près de 70 pour cent de cette somme étaient dus à des impôts non payés ou non collectés, notamment dans des cas de fraude par des entreprises privées et des fonctionnaires locaux ou subalternes. Une somme importante avait disparu dans le secteur de l'éducation : plus de 6 millions de dollars (FCFA 3,2 milliards/EUR 5 millions) – soit près de 3 pour cent des sommes – s'était volatilisé sous forme de manuels scolaires achetés mais jamais livrés. Le rapport attribua ce fait à une « mauvaise gestion » plutôt qu'à une escroquerie de la part du ministère.

Le rapport indiquait également que les contrôles, les systèmes et les comptes rendus financiers ainsi que les méthodes d'approvisionnement étaient peu convaincants et faisaient que le prix d'un objet pouvait varier d'un facteur de un à dix. Les infrastructures scolaires ne répondaient pas aux nécessités, tandis que les fonds versés pour la construction n'étaient pas suffisants et ne s'élevaient qu'à 62 pour cent environ des sommes promises.

### *Problèmes de gestion du personnel*

Le rapport du vérificateur général de 2006 a établi que le ministère de l'Éducation occupait trop de personnel et que ce dernier manquait également des compétences nécessaires. Il a également noté que les cadres passaient « l'essentiel de leur temps » (300 jours dans certains cas) dans des séminaires à l'extérieur de Bamako, qui, en termes de formation, étaient d'un intérêt limité. Cette statistique donne certainement une meilleure idée des « per diems » (les indemnités journalières) réclamées pour la formation que les formations réellement effectuées. Fréquemment, les personnes interrogées considéraient ces indemnités journalières comme un problème majeur : un ministère qui épuisait ses ressources, dénaturait les priorités, faussait la répartition des heures de travail et transformait les participations à des processus externes en une recherche d'avantages financiers. Alors même que de telles formations devaient être le moyen de renforcer la responsabilité et l'expertise. De nombreux membres du personnel appartenant au ministère comptaient sur ces indemnités journalières pour transformer leurs faibles salaires de base en un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Éliminer les indemnités journalières et redistribuer ces sommes à l'ensemble de la masse salariale afin de financer une augmentation générale des salaires permettrait de réduire le temps que le personnel consacre à des réunions et séminaires inutiles.

### **Encadré 3. Le « nouveau » programme**

Le développement d'un nouveau curriculum pour l'enseignement primaire est devenu une priorité importante du gouvernement, des bailleurs de fonds et des spécialistes de l'éducation au Mali. Ces spécialistes ont contribué à la conception d'un programme soutenu par les donateurs qui fait de la langue maternelle la langue utilisée pour les études en lieu et

place du français, et ce dès les premières années. Le programme introduit également de nouvelles méthodes d'enseignement.

Mais ce programme a été contesté, même au sein du gouvernement. Sa mise en œuvre en tant que projet pilote en 2005 ne s'est pas bien déroulée. Des difficultés sont apparues pour trouver des professeurs qui puissent enseigner dans la langue de leur région (le curriculum admet 11 langues) et des questions se sont posées sur la façon de répartir les enseignants. La formation est très limitée et n'a pas encore été introduite dans les instituts de formation des maîtres. Dans la plupart des écoles, le matériel de classe fait défaut – en fait, même les guides destinés aux professeurs ne sont pas disponibles pour certains niveaux.

À la lumière de ces problèmes et de manière temporaire, le gouvernement a officiellement suspendu la mise en place de ces programmes. Certains spécialistes de l'éducation s'opposent à cette décision et craignent une suspension de plus longue durée. Il est évident que le gouvernement doit à la fois clarifier sa politique et assurer une mise en œuvre efficace afin que le niveau de l'éducation s'améliore au Mali.

## Financement de l'éducation

### *Total des dépenses d'éducation du gouvernement*

Ces dernières années, le gouvernement du Mali a augmenté la proportion du budget alloué à l'éducation. Les dépenses concernant celle-ci sont passées de 15 pour cent des dépenses publiques (4,3 pour cent du PIB) entre 2002 et 2005 à 17 pour cent en 2006,<sup>98</sup> dont 37 pour cent consacrés à l'enseignement primaire.<sup>99</sup> Les dépenses dédiées à l'éducation primaire devraient augmenter et s'élever à un peu plus de 40 pour cent du budget de l'éducation en 2008.<sup>100</sup> Le Mali suit donc la recommandation de la Banque mondiale qui veut que les pays en développement consacrent quatre pour cent de leur PIB à l'éducation. Il ne suit cependant pas celle du Cadre d'action de Dakar qui demande d'allouer six pour cent du PIB à ce secteur, ni celle de la Campagne mondiale pour l'éducation qui voudrait voir 20 pour cent du budget national dédiés à l'éducation.

**Figure 4. Dépenses d'éducation dans quelques pays d'Afrique occidentale en 2002-2005**

	Dépenses publiques d'éducation en % du PIB	Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses publiques	% du total des dépenses publiques d'éducation destiné au préscolaire et au primaire
Mali	4,3%	14,8%	50%
Niger	2,3%	n/d	n/d
Burkina Faso	4,7%	16,6%	71%
Sénégal	5,4%	18,9%	48%
Côte d'Ivoire	4,6%	21,6%	43%

Source : Rapport sur le développement humain 2007/2008, PNUD.

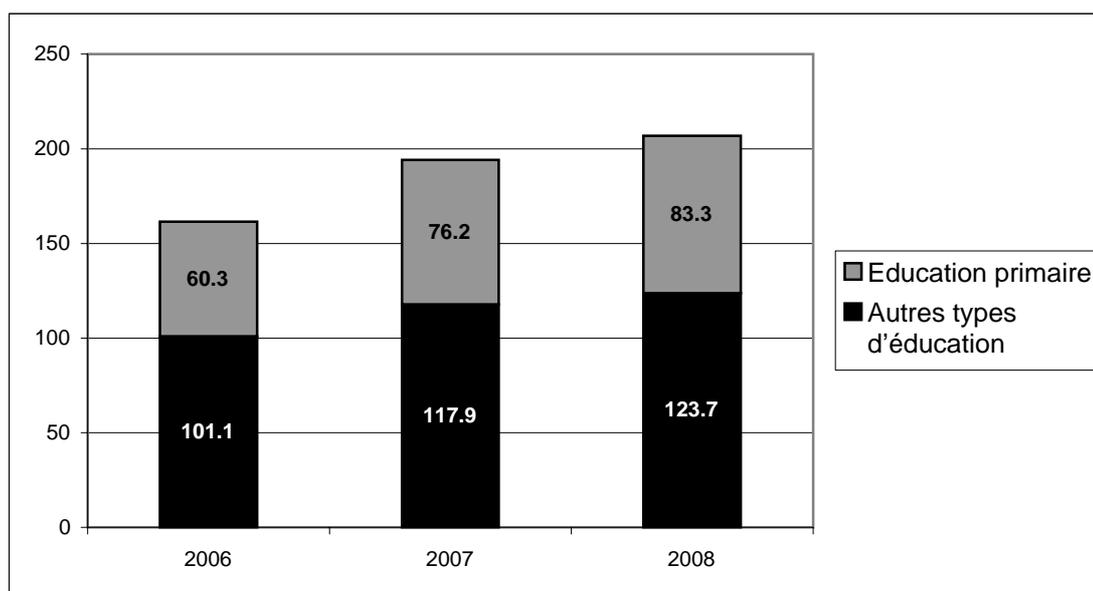
**Figure 5. CSCRП : dépenses d'éducation totales et récurrentes 2006-2011 (en % du budget total)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Totales	16,94%	16,82%	17,71%	17,33%	17,12%	17,38%
Récurrentes	30,07%	30,12%	30,29%	30,29%	30,31%	30,41%

Source : CSCRП, 2007-2011

Le CSCRП du Mali estime que la part du budget alloué à l'éducation restera stable, autour de 17 pour cent jusqu'en 2011, bien que les dépenses absolues du secteur augmenteront légèrement (voir figure 5). Cependant, les engagements du Cadre de dépenses à moyen terme montrent une plus grande augmentation en valeur absolue des dépenses relatives à l'éducation, qui sont passées de 17 pour cent du budget en 2006 à environ 21 pour cent en 2008. Le gouvernement devrait s'en tenir aux scénarios de dépenses les plus ambitieux.

**Figure 6. CDMT : dépenses d'éducation 2006-2008 (en milliards de FCFA)**



Source : ministère de l'Education nationale (2006), Cadre des dépenses à moyen terme 2006-2008, diagramme Oxfam

### **Ressources nécessaires à l'éducation**

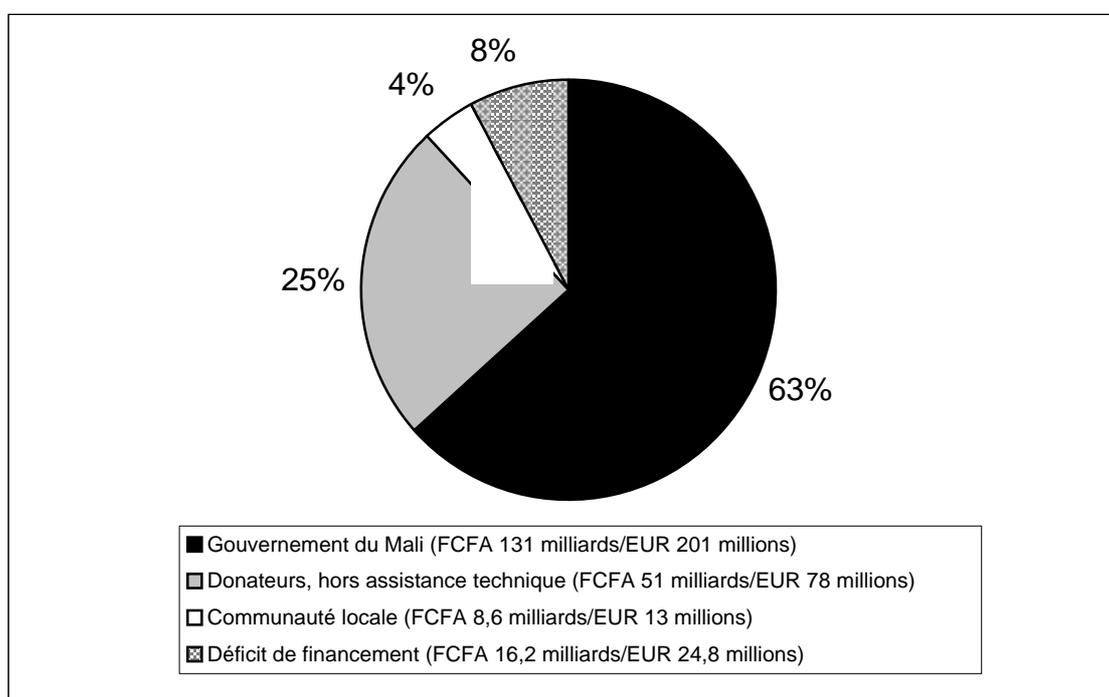
La stratégie d'éducation nationale du Mali nécessitait un total de 405 millions de dollars (FCFA 194 milliards/EUR 296 millions) en 2007 et de 461 millions de dollars (FCFA 207 milliards/EUR 316 millions) en 2008. L'essentiel de cette somme était censée provenir des propres ressources du gouvernement : 256 millions de dollars (FCFA 123 milliards/EUR 187 millions) en 2007 et 292 millions de dollars (FCFA 131 milliards/EUR 200 millions) en 2008, soit environ 63 pour cent du total chaque année. La fiscalité locale devait également procurer un certain montant, bien que minime. Les ressources extérieures – c'est-à-dire des donateurs – devaient contribuer à près d'un tiers du financement.<sup>101</sup>

Toutefois, en 2007 (dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), l'aide à l'éducation procurée par les bailleurs de fonds ne s'élevait qu'à 111 millions de dollars (FCFA 53 milliards/EUR 81 millions),<sup>102</sup> un peu plus d'un quart du budget total, laissant

un déficit de 20 millions de dollars (FCFA 9,6 milliards/EUR 15 millions) par rapport à ce qui était initialement recherché via les financements extérieurs. En 2008, la prévision de déficit de financement était de 36 millions de dollars (FCFA 16 milliards/EUR 25 millions).

Pour répondre à une partie de ce déficit de financement, le gouvernement du Mali serait peut-être mieux à même de mobiliser des revenus domestiques, notamment en termes de recouvrement d'impôt et de revenus liés à l'exploitation de l'or. Cependant, certaines pressions récentes et continues exercées sur les prix des produits alimentaires et du carburant imposent encore des restrictions sévères, notamment en termes de recettes fiscales et douanières. En 2009, et même au-delà, une aide conséquente devra être demandée aux donateurs.

**Figure 7. Prévision de répartition des 462 millions de dollars (FCFA 207 milliards/EUR 316 millions) requis pour l'éducation en 2008**



Source : MEN-Mali (2006), *Cadre des dépenses à moyen terme 2006-2008*, diagramme Oxfam.

#### Encadré 4. Un trésor caché ?

Quel impact l'or du Mali a-t-il sur le financement des services de base ? Cinquante-six tonnes d'or ont été extraites au Mali en 2007, générant des recettes d'exportation de FCFA 546 milliards (USD 1,1 milliards/EUR832 millions (72 pour cent des recettes totales d'exportation)).<sup>103</sup> Mais de quelle manière les revenus provenant de l'or aident-ils l'Etat à financer des services essentiels tels que l'éducation ? Difficile à dire, ou impossible à savoir, mais il est peu probable que les Maliens bénéficient de tout ce qu'ils sont en droit d'attendre de l'extraction de l'or. Le manque d'informations claires et intelligibles sur les recettes minières interdit aux citoyens de savoir où et comment cet argent est dépensé. Le manque de transparence du budget national est également un obstacle majeur à la responsabilisation. Le rapport 2007 d'Oxfam America, « *Trésor caché* », plaide pour une plus grande transparence des recettes minières et notamment pour une plus grande clarté en ce qui concerne les bénéficiaires, la simplification des impôts miniers et leur contrôle tout en sollicitant un renforcement des moyens permettant à la société civile de surveiller cette transparence (voir R. Parker et F. Wood (2007) « *Hidden Treasure: in search of Mali's gold-mining revenues* », Oxfam America: Boston, [www.oxfamamerica.org/resources/files/hidden-treasure](http://www.oxfamamerica.org/resources/files/hidden-treasure)).

## 5 Rôle des bailleurs de fonds

Aujourd'hui, les donateurs manquent également à leurs engagements envers le Mali en ne lui procurant qu'une aide financière insuffisante ou inadaptée. En 2007, l'aide des pays du CAD de l'OCDE destinée au secteur de l'éducation du Mali ne s'élevait qu'à 111 millions de dollars (FCFA 53 milliards/EUR 81 millions)<sup>104</sup> par rapport aux 131 millions de dollars (FCFA 63 milliards/EUR 96 millions) que ce pays avait prévus pour son financement externe cette année-là.<sup>105</sup> Cette somme représentait 8,5 pour cent du total de l'aide qui lui était accordée, une somme considérablement inférieure à la moitié de ce qui avait été promis cette année pour le développement des transports et du stockage.<sup>106</sup> De plus, les donateurs devraient mieux cibler leur aide. À l'heure actuelle, celle-ci est mal coordonnée, et seule une très faible proportion est destinée à l'appui budgétaire. Il est difficile de prévoir comment l'aide sera répartie, ce qui entrave l'investissement et les projets à long terme. Elle est toujours liée à des conditions préjudiciables telles que la privatisation et la libéralisation, et la société civile ne peut procéder à son suivi et à son évaluation. Les donateurs doivent faire davantage d'efforts pour coordonner l'aide autour des priorités du gouvernement (de préférence par le biais de l'appui budgétaire) et veiller à ce que la société civile soit financée de manière appropriée et qu'elle puisse participer aux débats.

### Financements supplémentaires : les besoins du Mali

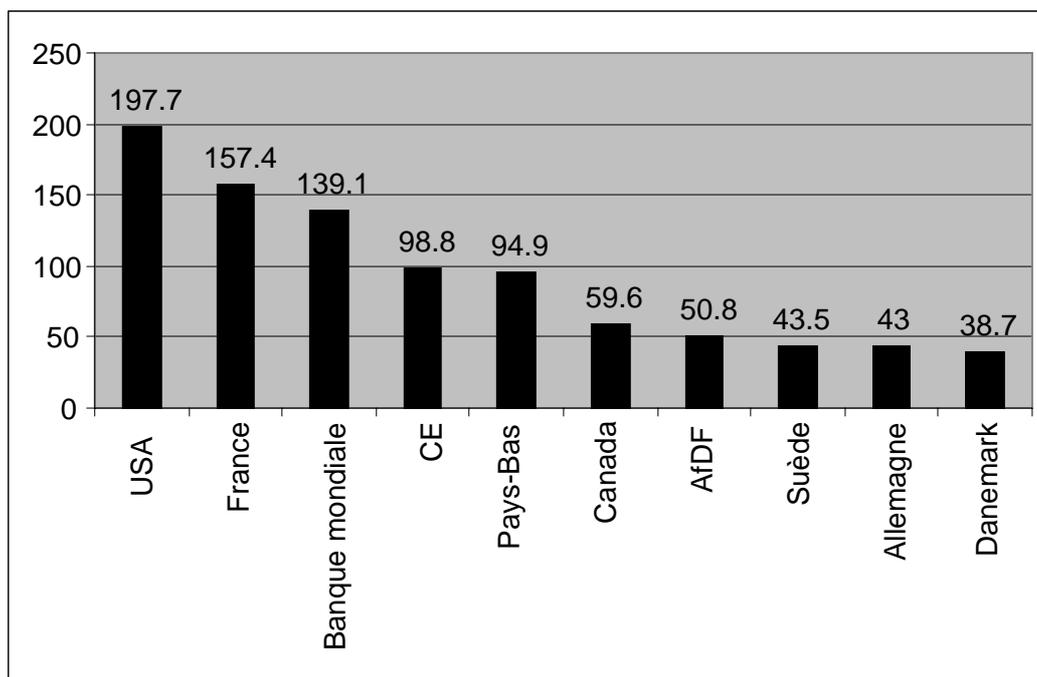
#### *Total de l'aide au Mali : origine et montant ?*

Au cours des dernières années, l'aide au Mali est passée de 526 millions de dollars (FCFA 276 milliards/EUR 420 millions) en 1997 à 1,35 milliards (FCFA 648 milliards/EUR 988 millions) en 2007.<sup>107</sup> Mais l'aide ne s'accroît pas assez vite pour répondre aux besoins du pays et réaliser les promesses des donateurs : d'augmenter rapidement l'aide à l'Afrique et de veiller à ce que les plans en faveur de l'enseignement soient entièrement financés. Des besoins d'autant plus forts que les récentes crises alimentaires et de carburant pourraient, selon la Banque mondiale, pousser un quart de million de Maliens supplémentaires dans la pauvreté et que le FMI décrit l'actuelle crise financière mondiale comme un défi supplémentaire de taille pour le Mali.<sup>108</sup>

Actuellement, 18 pays donateurs de l'OCDE et 8 organismes multilatéraux viennent en aide au Mali.<sup>109</sup> En 2007, les financements les plus importants provenaient des États-Unis, suivis par la France et la Banque mondiale, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (AID).<sup>110</sup>

La plus grande partie de l'augmentation récente de l'aide au Mali a été portée par six bailleurs de fonds principaux : le Canada a pratiquement triplé sa contribution entre 2002 et 2006, les Pays-Bas ont multiplié leur aide par deux au cours de la même période. Les États-Unis ont augmenté considérablement leur contribution en 2007, plus de neuf fois leur niveau de 2005 et 2006. Le Luxembourg, la Norvège, l'Espagne et la Belgique (des donateurs de l'Union européenne qui n'allouent actuellement qu'une aide financière minime au Mali) devraient chercher à accroître leur contribution, rechercher la coopération et fournir davantage de fonds bilatéraux par le biais d'une aide budgétaire sectorielle ou générale.

**Figure 8. Les dix principaux donateurs du Mali et les montants de leur aide (moyenne de 2005-2007 en millions de dollars)**



Source : système de notification des pays créanciers de l'OCDE ( les montants de l'aide représentant des engagements en dollars constants de 2007). Diagramme Oxfam.

Récemment, certains donateurs ont réduit leur aide au Mali : une tendance à inverser. Le Fonds africain de développement (FAD) et le Japon ont réduit leurs prêts au Mali au cours des cinq dernières années. Le FAD a réduit son aide de plus de la moitié depuis 1997.

### *L'aide à l'éducation au Mali : origine et montant ?*

En 2007, seuls 8,5 pour cent (USD 111 millions/FCFA 53 milliards/EUR 81 millions) de l'aide totale allouée au Mali en 2006 était destinée au secteur de l'éducation et un peu moins de cette somme à l'éducation de base (y compris l'enseignement primaire). En comparaison, le secteur de la santé a reçu moins de trois pour cent de l'aide totale, tandis que le transport et le stockage bénéficiaient de 18 pour cent.<sup>111</sup>

Seize bailleurs de fonds ont fourni une aide à l'éducation au Mali entre 2005 et 2007 : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale. La plus grande partie de l'aide tend à provenir d'une petite partie d'entre eux seulement : en 2006, le Canada et les Pays-Bas ont fourni à eux seuls 76 pour cent de l'aide à l'éducation et 95 pour cent de l'aide à l'éducation de base; en 2007, la France à elle seule procura 40 pour cent de l'aide à l'éducation. Les autres bailleurs de fonds doivent s'impliquer davantage pour combler l'écart.<sup>112</sup>

**Figure 9. Principaux donateurs du secteur de l'éducation au Mali (moyenne de 2005-2007)**

	Total des aides à l'éducation		Total des aides à l'éducation de base		Aide à l'éducation de base en pourcentage de l'aide à l'éducation
	USD millions	EUR millions	USD millions	EUR millions	
Canada	48,1	35,1	44,8	32,7	93%
Pays-Bas	38,3	28	32	23,4	83%
France	25	18,3	9,2	6,7	37%
Suède	14,8	10,8	0	0	0%
Japon	8,2	6	3,1	2,3	38%
USA	6,8	5	6,3	4,6	92%
Banque mondiale	5	3,7	1,7	1,2	34%
Belgique	4,7	3,4	2,1	1,5	75%

Source : système de notification des pays créanciers de l'OCDE (tous les montants sur base d'engagements en dollars constants de 2007).

L'Initiative de mise en œuvre accélérée en faveur de l'éducation (IMOA – plus connue sous le nom de Fast Track Initiative) du Mali a été approuvée en septembre 2007. Pour 2008 et 2009, ce sont 8,7 millions de dollars (FCFA 3,9 milliards/EUR 6 millions) en provenance du Fonds catalytique de l'IMOA qui ont été garantis, bien que les versements prévus ne soient que de 4,2 millions (FCFA 2 milliards/EUR 3 millions). De toute manière, ces sommes ne suffisent pas à combler le déficit de financement de l'éducation (environ USD 36 millions/FCFA 16 milliards/EUR 25 millions, rien qu'en 2008), comme cette initiative prétend de le faire.<sup>113</sup>

#### **Encadré 5. La vie après l'initiative PPTE : l'allègement de la dette du Mali contribue à assurer l'éducation**

En 1996, la dette extérieure du Mali s'élevait à 3 milliards de dollars (FCFA 1,5 trilliard/EUR 2,3 milliards) – une somme plus élevée que son PIB total – et le gouvernement dépensait 116 millions de dollars (FCFA 59 milliards/EUR 90 millions) chaque année pour rembourser sa dette envers les pays riches. La pression sur les dépenses publiques fut sévère : tandis que les frais de remboursement augmentaient, les dépenses effectuées pour les services effectifs chutaient radicalement, de sorte qu'en 1995, le gouvernement consacrait plus de ressources à rembourser ses dettes que dans le domaine de l'éducation.

En 2000, le Mali se qualifiait pour l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endetté (PPTE) et pouvait donc obtenir une réduction de sa dette. Certaines de ces dettes furent annulées par le biais de l'Initiative PPTE en 2003 et grâce à la nouvelle Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006. Au total, les initiatives PPTE et IADM ont conduit à l'annulation de 2,9 milliards de dollars (FCFA 1377 milliards/EUR 2,1 milliards) de la dette du Mali. Plus de la moitié de cette somme (USD 1,5 milliard, FCFA 719 milliards, EUR 1,1 milliard) représentait la dette envers la Banque mondiale.

Le gouvernement malien prévoit que les économies réalisées grâce aux allègements de dette s'élèveront en moyenne de 90 à 100 millions de dollars par an environ (FCFA 45,1

milliards/EUR 69 millions) entre 2007 et 2011. Cette somme équivaut à environ 4 pour cent des dépenses annuelles du gouvernement chaque année. Ces économies ont été comptabilisées séparément dans le budget national du Mali, la plus grande partie de l'argent étant allouée à l'éducation : de 2000 à 2006, 162 millions de dollars (FCFA 85 milliards/EUR 130 millions) des économies dues aux initiatives PPTTE ont été alloués à l'éducation, soit un peu moins de la moitié du total de ces économies.

En 2008, la dette du Mali représentait 2,1 milliards de dollars (FCFA 952 milliards/EUR 1,5 milliards), soit 25 pour cent du PIB du Mali, alors que ce chiffre était de 136 pour cent en 1994. Ce niveau d'endettement est jugé « soutenable » par le FMI et par le gouvernement malien. Le Mali s'était engagé à emprunter à des taux réduits, inférieurs à ceux du marché, afin que sa dette demeure acceptable. En 2007, le Mali a néanmoins emprunté à des taux non-concessionnels une somme importante auprès de la Banque islamique de développement afin de financer sa production d'électricité. Le gouvernement déclara que le projet était nécessaire et le prêt à des conditions abordables.

*Sources : Mali HIPC Decision Point Document, FMI et Banque mondiale; HIPC Status of Implementation Report 2007, FMI et Banque mondiale; Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté, gouvernement du Mali; sixth review of Mali's PRGF, FMI, 2007; first review of PRGF, FMI, 2008; Présentation du budget 2006, gouvernement du Mali; Jubilee Debt Campaign.*

*Les taux de change de 1996 représentent un taux annuel moyen de 1 dollar pour 507,797 FCFA. Le taux de l'euro est indiqué à titre d'illustration et est basé sur un taux FCFA-EUR fixe. Dans tout autre cas, voir note 1.*

## **Amélioration de l'aide : alignement, harmonisation, prévisibilité, propriété et transparence**

### *Engagements concernant la qualité de l'aide*

Tous les bailleurs de fonds présents au Mali ont adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 et au Programme d'action d'Accra en 2008. Ils se sont donc engagés à respecter les politiques nationales des pays en développement, à aligner leurs prêts sur les priorités et les processus nationaux et à rendre leurs dons plus prévisibles. Ils ont également accepté d'harmoniser les procédures de réduction des coûts de transaction de l'aide et d'améliorer l'impact et la transparence de cette dernière. Les pays en développement, à leur tour, ont été invités à améliorer leur gestion des finances publiques et à mettre en place des plans de réduction de la pauvreté qui soient opérationnels. Oxfam et les alliés de la société civile ont également demandé aux donateurs de garantir un financement adéquat de la société civile – notamment des organisations féminines – et de soutenir ses activités.

### *Harmonisation, alignement et appui budgétaire*

*Les donateurs ne soutiennent pas qu'un seul plan – ils ne cessent d'introduire leurs propres innovations et lancent ainsi des responsables de projets et des spécialistes chargés de leur mise en œuvre dans toutes les directions. Si vous regardez le PRODEC – que tous les donateurs se sont engagés à soutenir – vous pouvez voir facilement que son contenu et son exécution changent constamment en fonction des projets financés par ces mêmes donateurs... Le gouvernement doit choisir une méthode et s'y tenir : et les donateurs, quels qu'ils soient, doivent s'y tenir également.*

*– Kady Baby Maiga, FAWWE, Mali*

La fragmentation et l'incohérence de l'aide demeurent des problèmes chroniques au Mali. Par exemple, en 2007, le pays comptait 65 unités de mise en œuvre de projets (des structures parallèles extérieures au gouvernement et qui permettent de gérer l'aide en provenance des donateurs) dont 22 étaient destinées uniquement à la Banque africaine de développement.<sup>114</sup> Des tensions peuvent apparaître entre les ministères en ce qui concerne les relations avec les donateurs. Un nouveau « secrétariat à l'harmonisation de l'aide » interministériel et principalement dirigé par les donateurs a été mis en place,

mais il est considéré comme peu efficace. Les bailleurs de fonds disposent de commissions générales et sectorielles pour coordonner leur aide et des responsables officiels ont déclaré que ces initiatives permettaient d'améliorer le dialogue. Des approches sectorielles (SWAp) sont également en place, mais une étude au moins a constaté que celles-ci permettent surtout aux donateurs de participer aux prises de décisions et non de renforcer le gouvernement ou d'assurer la coordination des bailleurs de fonds.<sup>115</sup>

Le secteur de l'éducation est considéré comme l'un des meilleurs en termes d'alignement et d'harmonisation des donateurs avec le gouvernement. En théorie, presque tous les bailleurs de fonds ont aligné le contenu et le financement de leurs programmes sur la SWAp de dix ans du gouvernement (PRODEC) et son programme de dépenses communes (PISE). Les donateurs devraient donc appuyer la politique du gouvernement en utilisant les mêmes indicateurs de suivi et en supervisant le PISE de manière conjointe. Mais en réalité, l'alignement est limité. Les objectifs sont peut-être les mêmes, mais les stratégies et les priorités diffèrent parfois de manière considérable. Des organisations de la société civile se sont plaintes de ce que le gouvernement finit par se laisser entraîner dans toutes les directions, ce qui remet en cause son rôle de pilote.

Les donateurs doivent aligner et harmoniser leurs objectifs mais également leurs financements effectifs et s'assurer de soutenir véritablement les priorités et les programmes du gouvernement. Ce qui signifie qu'un plus grand nombre de contributions devraient s'effectuer par le biais d'un appui budgétaire sectoriel (ABS), d'un regroupement, un *pool*, (les fonds étant alors associés à ceux d'autres donateurs) ou d'une délégation (la gestion des ressources financières s'effectuant dans ce cas par un autre donateur) en vue de réduire les coûts de transaction. Un appui budgétaire est également nécessaire pour fournir au gouvernement les sommes destinées à être investies dans des coûts récurrents tels que les salaires des enseignants.

En 2006 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), seuls 13 pour cent de l'aide à l'éducation ont été versés sous forme d'ABS.<sup>116</sup> Les Pays-Bas et la Suède dispensent leur aide en grande partie sous forme d'ABS, tandis que la France et le Canada envisagent de le faire. La Suède et la Norvège sont susceptibles de déléguer la gestion de leurs ABS en éducation aux Pays-Bas et l'Allemagne pourrait en faire autant. En théorie, d'autres donateurs coordonnent leurs activités autour du PRODEC mais ne fournissent pas d'appui budgétaire sectoriel : ce sont la Banque mondiale, le Japon, la Belgique, la Suisse (qui procure ses financements par l'intermédiaire de la Banque mondiale), l'USAID, le PNUD, la BAD et la FAO. La mesure dans laquelle ces autres donateurs coordonnent leurs activités avec celles du gouvernement et utilisent ses méthodes est sujette à caution.

Le Mali ne reçoit également qu'un appui budgétaire général (ABG) limité. En 2007, seuls cinq de ses vingt-cinq bailleurs de fonds lui accordèrent un appui budgétaire général. La Banque mondiale a été le plus gros pourvoyeur d'ABG en volume (USD 45 millions/FCFA 22 milliards/EUR 33 millions), suivie par trois donateurs bilatéraux : les Pays-Bas (USD 41,1 millions/FCFA 20 milliards/EUR 30 millions), la Suède (USD 23,7 millions/FCFA 11 milliards/EUR 17 millions), la France (USD 5,5 millions/FCFA 2,6 milliards/EUR 4 millions) et enfin la Communauté européenne (USD 3,4 millions/FCFA 1,6 milliard/EUR 2,5 millions).<sup>117</sup> Ce qui signifie une augmentation de l'ABG de la part de la Banque mondiale et des Pays-Bas, mais une diminution de la part de la France et de la Commission européenne. Au total, le Mali a donc reçu environ 119 millions de dollars (FCFA 56,9 milliards/EUR 86,7 millions) de l'aide sous forme d'ABG en 2007, c'est-à-dire moins d'un dixième du total de son aide. Il s'agit d'une proportion inférieure à celles que reçoivent un certain nombre d'autres pays africains - notamment en Afrique de l'Ouest -, que ces pays reçoivent une aide totale inférieure ou supérieure.

**Figure 10. Proportion de l'aide reçue sous forme d'appui budgétaire général en 2007**

Pays	Total de l'aide en 2007 (en millions de dollars US)		Proportion reçue sous forme d'ABG
	USD	EUR	
Burkina Faso	700,1	511,6	24%
Zambie	1.028,1	751,3	23%
Mali	1.352,3	988,2	9%
Ghana	1.675,2	1.244,2	13%
Tanzanie	2.787,5	2.037	14%

Source : système de notification des pays créanciers de l'OCDE (2006), à l'exception de l'ABG du Mali : Matrice financière des donateurs, rapport intermédiaire, juin 2007.

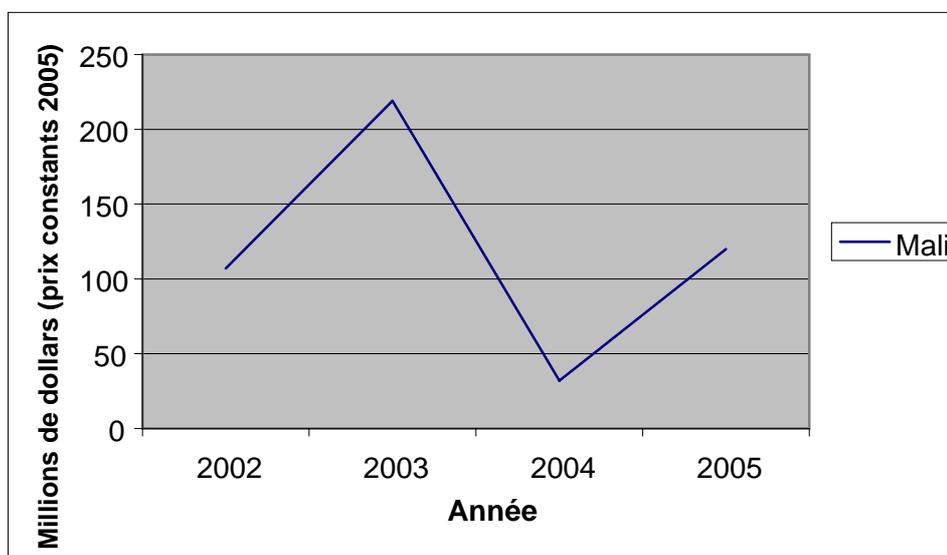
Les niveaux de soutien budgétaire ont évolué : la Banque africaine de développement a cessé d'accorder tout soutien de ce type et la France l'a réduit de manière significative après 2006 (bien qu'elle ait envisagé d'accorder un soutien budgétaire sectoriel plus important). Les niveaux d'ABS peuvent remonter si la Commission européenne prend de nouveaux engagements : ceux-ci ont été retardés tandis que la Commission concevait un nouvel instrument de l'aide à long-terme axé sur les OMD (« le contrat OMD ») conçu dans l'intérêt de l'appui budgétaire, si bien que l'engagement pris en 2007 ne représentait qu'un huitième de celui octroyé en 2006.

En mars 2006, les six donateurs d'ABG de l'époque (les donateurs d'ABG actuels et la Banque africaine de développement) signèrent un protocole d'entente concernant un budget de soutien commun. Ce protocole s'engageait à donner en temps opportun toutes les informations concernant l'aide promise et à déboursier rapidement cette dernière, à condition que de bonnes performances continuent d'apparaître dans le cadre de la FRPC du FMI et que certaines clauses supplémentaires élaborées conjointement par le gouvernement et les bailleurs de fonds soient respectées. Ce protocole sera contrôlé par un comité interministériel composé également de donateurs qui se réunira deux fois par an (peu avant que le budget ne soit finalisé), après les missions conjointes des donateurs.

### *Prévisibilité*

Au cours des cinq dernières années, les montants d'ABS accordés au Mali étaient très difficiles à prévoir et ils vont sans doute continuer à varier énormément d'une année à l'autre. Les donateurs devraient non seulement améliorer la manière dont ils s'acquittent de leur aide, mais également offrir un soutien budgétaire davantage basé sur le long terme, c'est-à-dire prévisible.

**Figure 11. L'appui budgétaire au Mali de 2002 à 2005**



Source : système de notification des pays créanciers de l'OCDE 2006 (en dollars constants de 2005), diagramme Oxfam.

Le manque de prévisibilité de l'aide au Mali est lié à des problèmes de « propriété » (« ownership » dans le langage de la Banque mondiale) et de conditionnalité (voir ci-dessous). En 2004, la Banque mondiale a bloqué 50 millions de dollars (FCFA 24,5 milliards/EUR 37 millions) de l'aide suite à la réticence du Mali à mettre en œuvre les privatisations demandées par la Banque mondiale et le FMI. Les fluctuations de l'aide qui en résultent peuvent avoir un grave impact sur les budgets publics lorsque les gouvernements tentent de résister à de tels bras de fer. Cependant, cette attitude n'explique pas à elle seule tous les soubresauts qu'a connus l'ABS au Mali au cours de ces dernières années; les donateurs doivent s'engager de manière plus stable et sur le long terme.

En 2005, les donateurs ont dépensé 119 millions de dollars (FCFA 62,4 milliards/EUR 95 millions) pour l'assistance technique (AT) au Mali. Seuls 15 pour cent de ce montant (USD 16 millions/FCFA 8,4 milliards/EUR 12,8 millions) ont été coordonnés avec des versements provenant d'autres bailleurs de fonds : on est donc très loin de l'Objectif de la déclaration de Paris, qui veut que 40 pour cent de l'assistance technique soient coordonnés. Les gros pourvoyeurs d'AT sont notamment les Etats-Unis (USD 37 millions/FCFA 19,4 milliards/EUR 30 millions), la France (USD 24 millions/FCFA 12,6 milliards/EUR 19 millions) et la Banque mondiale (USD 18 millions/FCFA 9,4 milliards, EUR 14 millions).

### **Propriété et conditionnalité**

*Un véritable partenariat suppose l'autonomie des pays bénéficiaires de l'aide, tant au niveau de la demande que de la détermination des objectifs... Souvent, les programmes nous sont imposés, et on nous ordonne de les appliquer... Des gens qui n'ont jamais vu de coton viennent nous donner des leçons sur le coton ... Personne ne peut respecter les conditions exigées par certains donateurs. Elles sont tellement compliquées qu'eux-mêmes ont de la difficulté à nous les faire comprendre. Ce n'est pas un partenariat. C'est une relation de maître à élève.*

– le président Amadou Toumani Touré du Mali (Washington DC, 2005)

La Banque mondiale et le FMI ont toujours été critiqués pour vouloir conditionner leurs prêts au Mali au respect de mesures économiques qui se révèlent néfastes. Cette situation

se perpétue aujourd'hui – quoique dans une moindre mesure – dans leurs programmes. Le secteur de l'éducation du Mali est encore sous l'impact désastreux de la réduction des dépenses collectives et de celles de la fonction publique effectuées depuis les années 1980, et les agriculteurs sont victimes de pertes de revenus considérables suite à la libéralisation forcée du secteur du coton.<sup>118</sup>

Malgré un consensus croissant selon lequel ces conditionnalités macro-économiques sont inacceptables, de nombreux donateurs acceptent toujours les conditions de la Banque mondiale et du FMI relatives aux appuis budgétaire généraux.<sup>119</sup> Le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale (CARP II, négocié en janvier 2008) comptait vingt-huit mesures conditionnelles, notamment la privatisation de l'industrie du coton et de la Banque internationale du Mali (BIM).<sup>120</sup> La Banque mondiale lie également son aide à des conditions de développement social dans les secteurs de la santé et de l'eau, mais elles ne sont pas très nombreuses. Une de ces conditions était d'adopter pour 2008 un budget concernant les programmes du ministère du développement social et de la santé, mais d'autres contraintes relatives au secteur social semblent plus axées sur la participation du secteur privé que sur la réduction de la pauvreté. Certaines réclamaient par exemple de mettre au point des contrats types pour le secteur privé et les ONG qui s'engagent à fournir des soins de santé, tandis que d'autres demandaient de développer des partenariats public/privé dans le cadre de la gestion de l'eau.

Les conditions de prêt du FMI incluent des mesures économiques qui limitent les initiatives démocratiques et leurs effets sont également potentiellement nocifs. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI inclut des conditions concernant les étapes de la privatisation de la filière coton, des télécommunications et des secteurs bancaires. La précédente FRPC (fin 2007) contenait un plafond salarial qui pourrait limiter les augmentations de salaires des fonctionnaires – et notamment des enseignants – ou leur recrutement futur. Le FMI a insisté pour que cette condition soit, au final, dictée par le gouvernement. Elle doit être suffisamment souple pour répondre à l'évolution des priorités sans interdire au gouvernement d'embaucher des travailleurs du secteur public, notamment en matière de santé et d'éducation. Toutefois, le plafond a été déterminé par le cadre macroéconomique – souvent bien trop contraint – mis en place par le FMI et accepté avant l'approbation du budget national par l'Assemblée nationale malienne. Du côté positif, notons néanmoins que la nouvelle FRPC ratifiée en 2008 ne contient pas de plafond salarial, bien qu'elle renferme encore de nombreuses conditions appelant à la privatisation de la filière coton, des télécommunications et des secteurs bancaires.<sup>121</sup>

L'Union européenne a une approche différente en liant l'appui budgétaire destiné au Mali à des indicateurs de résultats dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ces conditions exigent la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants – et particulièrement de filles –, un meilleur ratio enseignants/élèves et une diminution des redoublements scolaires. D'autres conditions demandent une augmentation du budget récurrent de l'éducation et une augmentation du budget de l'éducation dédié à l'éducation de base. De façon inacceptable, l'ABS européen est également lié à la mise en place d'un programme du FMI, de telle manière que des mesures économiques y sont rattachées de manière indirecte.

### *Transparence*

Le Mali est assez bien noté dans les évaluations de la transparence qui émanent des bailleurs de fonds. De bons systèmes de gestion des finances publiques (GFP) et des plans pour les améliorer sont des conditions requises par les bailleurs de fonds qui fournissent une aide supplémentaire directe aux budgets publics des pays en développement. Le Mali obtient une cote de 4.0 pour les aspects GFP de l'Évaluation politique et institutionnelle du pays (EPIP) instauré par la Banque mondiale, ce qui le situe au-dessus de la moyenne des pays à faible revenu.<sup>122</sup>

Il semble parfois que les donateurs basent leur approbation sur sa détermination à lutter contre la corruption autant que sur sa réussite dans cette lutte. Le récent rapport du vérificateur général du Mali révèle des fraudes considérables et une gestion désastreuse (voir section 4), notamment dans des projets financés par des donateurs (par exemple, des frais sont réclamés pour des missions ou de l'assistance technique fictives, tandis que les méthodes d'approvisionnement se révèlent imparfaites). Ce rapport indique clairement que des améliorations d'ordre général sont nécessaires mais que le soutien budgétaire ne court pas plus de risques de gaspillage ou de détournement que l'aide-projet, une interprétation que certains donateurs ont donnée dans des interviews. La réponse à ce problème est une transparence et une surveillance plus importantes via le Parlement et la société civile.

Le rapport du vérificateur général a découragé certains bailleurs de fonds de donner un appui direct au gouvernement malien, alors que d'autres donateurs estiment que l'existence même d'un tel rapport est un effort important de transparence et que le gouvernement devrait être évalué sur base de sa réaction énergique et non en invoquant les problèmes de gestion des finances publiques qui sont communs à de nombreux gouvernements de la région.

La transparence des donateurs est également un sujet de préoccupation : tandis que certains bailleurs de fonds fournissent des informations sur les prêts et les subventions de l'aide, la plupart de ces renseignements viennent trop tard, ou après coup, et ils ne sont que rarement accessibles à la société civile. Par exemple, des ONG invitées récemment à un bilan de l'aide de la Commission européenne n'ont été averties de la réunion et du rapport que vingt-quatre heures à l'avance. Les donateurs doivent s'attacher à divulguer en temps opportun des informations accessibles aux organisations de la société civile et veiller à ce que ces dernières puissent jouer un rôle actif dans la planification et le suivi de l'aide.

### *Engagement et financement de la société civile*

De nombreux groupes de la société civile malienne sont préoccupés par la transparence des ressources publiques et les responsabilités qui y sont liées, et certains doutent de l'impact du soutien budgétaire sur le terrain. En particulier, il est à craindre que les fonds soient conservés par le gouvernement aux niveaux central et local et ne soient pas transmis aux autorités locales élues, comme le prévoit la décentralisation. Cette question doit être abordée.

Les donateurs ne fournissent pas de fonds suffisants pour que les organisations de la société civile puissent agir en tant qu'observateurs indépendants et suivre l'aide budgétaire. Une organisation a remarqué qu'« avec l'appui budgétaire, les donateurs s'attendent à ce que la société civile soit leur vigie ». À l'heure actuelle, à la connaissance d'Oxfam, seuls les Pays-Bas financent des groupes de travail de la société civile qui effectuent ce type de suivi et qui demandent à leur gouvernement de rendre compte de leurs activités concernant la réduction de la pauvreté. Si les donateurs doivent fournir un appui budgétaire plus conséquent au Mali, cette initiative doit aller de pair avec un soutien plus important à la société civile afin que cette dernière puisse mener ses activités habituelles et pousser les gouvernements à rendre des comptes.

Les organisations de la société civile doivent participer à tous les débats concernant l'appui budgétaire. Elles doivent également faire partie du processus officiel d'évaluation du CSCRP et voir leurs observations prises en compte. La documentation et les décisions prises au cours de ces réunions doivent être rendues publiques à l'avance. Cet aspect est crucial si l'on veut que l'appui budgétaire remplisse son double objectif : promouvoir le développement et renforcer les initiatives démocratiques locales sans avoir à adopter les méthodes imposées par les donateurs.

### *Les ONG internationales*

Les ONG internationales jouent, et ont joué, un rôle important dans le système éducatif du Mali, notamment pour en élargir l'accès aux enfants – et tout particulièrement aux filles – des zones rurales. Elles ont également permis de renforcer les compétences des autorités locales et de soutenir les organisations du Mali en développant par exemple des modèles d'éducation innovants et en exerçant leur influence en politique. Certaines ONGI distribuent d'ailleurs des financements en utilisant les mêmes mécanismes de coordination que les donateurs officiels.

Il est important que les interventions des ONGI, tout comme celles des donateurs, soutiennent les priorités et les programmes nationaux et qu'elles agissent pour promouvoir et renforcer à tous les niveaux un système éducatif public. Il est également crucial que les ONGI continuent de jouer un rôle en aidant les organisations de la société civile malienne à s'impliquer dans le développement de la politique nationale d'éducation, à lui donner une orientation et à surveiller sa mise en œuvre.

## 6 Conclusion et recommandations

### Pour les donateurs, le gouvernement et les ONGI

#### *Pour le gouvernement : financement de l'éducation et priorités*

- Le gouvernement du Mali devrait consacrer au minimum 20 pour cent du budget total de l'Etat pour l'éducation et donner la priorité à l'enseignement primaire afin de se conformer aux exigences de la Campagne mondiale pour l'éducation.
- Le gouvernement devrait recruter un plus grand nombre d'enseignants et investir davantage dans cette profession – notamment dans la formation préalable et continue – tout en améliorant les conditions de travail et les rémunérations des enseignants.
- Les réformes de décentralisation visaient à inclure une décentralisation des ressources au niveau communautaire, ce qui ne s'est pas produit. Le gouvernement doit veiller à ce que les ressources destinées à l'éducation parviennent aux écoles et aux communautés au niveau local.

#### *Pour les bailleurs de fonds : une aide plus importante*

- Les donateurs doivent augmenter leur aide au Mali le plus rapidement possible afin de répondre au déficit de financement qui touche le développement du pays et qui, dans le secteur de l'éducation, s'élève entre 20 millions de dollars (FCFA 9.6 milliards/EUR 15 millions) et 36 millions de dollars (FCFA 16 milliards/EUR 25 millions) par an. De plus :
- L'Allemagne et le Japon devraient ne pas réduire leur aide au Mali.
- Les donateurs de l'Union européenne qui n'accordent actuellement que de faibles montants au Mali – comme le Luxembourg, la Norvège, l'Espagne et la Belgique – devraient chercher à accroître leur aide.
- Les donateurs doivent fournir une part plus importante de leur aide au moyen d'un appui budgétaire général ou d'un appui budgétaire sectoriel en éducation. En particulier :
  - La France et le Canada devraient accroître le montant de l'aide qu'ils fournissent par le biais d'appuis budgétaires sectoriels pour l'éducation ;
  - Le Japon, les Etats-Unis et la Suisse devraient commencer à fournir un appui budgétaire sectoriel pour l'éducation ;
  - L'augmentation effectuée par le Luxembourg, la Norvège, l'Espagne et la Belgique devrait se faire par le biais de la coopération et fournir davantage de fonds bilatéraux par le truchement d'une aide budgétaire générale ou sectorielle commune.

#### *Pour les bailleurs de fonds : une aide de meilleure qualité et le respect des priorités du gouvernement*

- La Banque mondiale et le FMI doivent cesser d'attacher des conditions de politique économique à leur aide.
- La Commission européenne doit dissocier son appui budgétaire du programme du FMI.

- Tous les donateurs bilatéraux devraient veiller à ce que les appuis budgétaires communs ne soient liés ni à un programme du FMI ni aux conditions et mesures économiques de la Banque mondiale.
- Les programmes d'éducation des ONGI doivent être ancrés dans les priorités du PRODEC et mis en œuvre en partenariat avec les autorités décentralisées ainsi qu'avec le soutien de celles-ci afin de les aider à réaliser leurs plans de développement et à renforcer leur aptitude à le faire par eux-mêmes.

### *Responsabilité du gouvernement envers les citoyens*

- Le gouvernement du Mali et les donateurs doivent accepter que les organisations de la société civile jouent un rôle officiel important dans le processus de suivi décrit dans le document du Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) national en veillant à ce qu'ils assistent et participent aux réunions et que leurs commentaires soient pris en compte.
- Les documents et les décisions émanant des réunions du CSCR doivent être rendus publics rapidement.
- Le gouvernement doit faire en sorte que la société civile et l'Assemblée nationale participent officiellement aux débats qui concernent la politique de l'éducation et doit notamment arriver à un consensus sur le nouveau programme et s'y conformer.

### *Implication du gouvernement vis-à-vis des citoyens*

- La société civile doit jouer un rôle officiel dans l'examen de l'aide budgétaire.
- Les donateurs et les ONGI devraient financer et encourager un plus grand nombre de suivis budgétaires et de surveillances des prestations de services effectués par les communautés et les réseaux de la société civile.
- Les ONGI devraient continuer de soutenir les comités de gestion scolaire et l'engagement des citoyens dans les structures et les processus décentralisés.
- Les ONGI devraient continuer d'encourager activement les initiatives d'alphabétisation, et participer ainsi à l'amélioration de l'offre de services essentiels.

# Annexes

## Annexe 1 – Méthodologie

Ce rapport est basé sur une recherche documentaire et des visites effectuées au Mali (à Gao, Bamako et Kati) en octobre et novembre 2007. Furent interrogés : des organisations de la société civiles, des ONG nationales et internationales, des syndicats, des enseignants, un comité de gestion scolaire, des autorités locales, des représentants du gouvernement basés dans la capitale, des représentants des bailleurs de fonds, ainsi que des membres du personnel affecté à leurs programmes et des parlementaires. Le rapport cite les données les plus récentes, disponibles début 2009. Ailleurs, quand des informations récentes n'étaient pas disponibles, les chiffres peuvent dater de plusieurs années.

### *Liste des interviews*

#### **Ecoles et communautés**

- Le directeur de l'école du district de Bourem
- Les parents et le comité de gestion de l'école du village de Doro
- Le directeur et des professeurs de l'école publique de Kati
- Le directeur de l'école communautaire de Kati
- Le directeur et des professeurs de l'école de Kati administrée par l'IEP

#### **Elus du gouvernement local de la commune, du district et de la région de Gao**

- Le maire de la commune de Gao
- Le président du Conseil de district de Gao
- Des représentants du gouvernement et des membres de l'Assemblée régionale de Gao
- Le directeur de cabinet du Gouverneur de Gao, accompagné de représentants du gouvernement

#### **Administrations locales, de district et régionales**

- Académie d'enseignement, région de Gao
- Centre d'animation pédagogique, district de Gao
- Chargé de suivi régional, région de Gao
- Agence nationale d'investissement dans les collectivités territoriales, région de Gao

#### **Donateurs et projets financés par des donateurs**

- ADERE-Nord (projet financé par l'UE)
- PASED, Gao (projet financé par le PNUD)
- Atou Seck, spécialiste éducation au bureau de la Banque mondiale
- Abdoul Wane, représentant-résident du FMI
- Ba Mamadou Samba, Banque africaine de développement (BAD)
- UNICEF
- Thomas Feige, conseiller économique de l'Union européenne

### **Les OSC et les ONG**

- La coordinatrice du Groupe de recherche, d'étude et de formation femme - action (GREFFA)
- Le coordinateur du SEAD
- Du personnel de Tassaght
- La présidente, le personnel et des membres du comité de la CAD-Mali
- coordinatrice du Forum des femmes éducatrices africaines (FAWE-Mali)
- Du personnel et des membres du Conseil national de la société civile (CNSC)
- Syndicat National de l'Education et Culture (SNEC)
- Le coordinateur et du personnel de l'Association des Femmes Educatrices au Mali (AFEM)
- Norwegian Church Aid (NCA)
- Oumar Mariko, secrétaire général du parti SADI
- L'Institut pour l'éducation populaire (IEP)
- Mahamadou Cheick Diarra, Pamoja Afrique de l'Ouest / Jeunesse et Développement
- La Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG)
- Douglas Lehman (PADDEM)
- World Education à Gao et Bamako

### **Gouvernement central**

- Cellule d'appui à la décentralisation/déconcentration de l'Education, ministère de l'Education
- Division de l'enseignement normal, ministère de l'Education
- Cellule des écoles communautaires, ministère de l'Education
- Chaka Sanoge, analyste CRSP, cellule macroéconomique
- Souleymane Koné, directeur national de l'enseignement de base, ministère de l'Education
- Youba Ba, directeur de la Division administrative et financière (DAF), ministère de l'Education (accompagné de membres du personnel)

## Annexe 2 – Quelques statistiques concernant l'éducation au Mali

**Tableau 1. Nombre d'élèves de l'enseignement primaire en milieu rural et urbain, par type d'école**

Type d'école	Zones rurales	Zones urbaines	Toutes	% du total
Publique	788.744	322.597	1.101.341	60%
Privée	38.658	137.807	176.465	10%
Communautaire	297.002	29.589	326.591	18%
<i>Medersa</i>	140.283	78.357	218.640	12%
Toutes	1.254.687	568.350	1.823.037	100%
% du total	69%	31%	100%	

Source : annuaire statistique 2007/2008

**Tableau 2. Ratio enseignants/élèves, par type d'école**

Type d'école	Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves	Elèves par enseignant
Publique	3.921	17.190	1.101.341	64
Privée	766	4.312	176.465	41
Communautaire	3.120	8.819	326.591	37
<i>Medersa</i>	1.436	5.121	218.640	43
<b>Total</b>	<b>9.243</b>	<b>35.442</b>	<b>1.823.037</b>	<b>51</b>

Source : annuaire statistique 2007/2008

### **Annexe 3 – Programmes actuels de la Banque mondiale au Mali**

Depuis 1963, la Banque mondiale a déboursé environ 1,9 milliards de dollars (près de FCFA 900 milliards/EUR 1,4 milliard) sous forme de prêts de l'AID au Mali. Depuis mars 2007, la Banque a supervisé treize opérations financées par l'AID pour une valeur de 542,3 millions de dollars (FCFA 260 milliards/EUR 396 millions) dans divers domaines dont l'agriculture, l'énergie, les transports, l'éducation et la réforme financière. La majorité des prêts de la Banque se font sous forme de prêts d'investissement, plus connus sous le nom d'aides projets. Les prêts à l'éducation de la Banque mondiale (sous PISE II) s'effectuent de cette manière et s'élèvent à 35 millions de dollars (FCFA 17 milliards/EUR 26 millions). Bien que ce financement soit aligné sur le plan du gouvernement et fasse partie de l'approche sectorielle (SWAp) en éducation, le financement ne se fait pas sous forme d'appui budgétaire général ou sectoriel. Il est question de supprimer progressivement ce prêt et, à l'avenir, d'intégrer l'éducation dans l'appui budgétaire général de la Banque.

En 2008, la Banque a alloué 42 millions de dollars (FCFA 18,8 milliards/EUR 29 millions) sous forme d'ABS via un Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PRSC II) d'un an. Déboursé en janvier 2008, ce prêt était destiné à soutenir pour l'année le programme à moyen terme du gouvernement en se concentrant sur la réforme des finances publiques, le développement du secteur financier et les secteurs de la santé et de l'eau. Ce montant était inférieur de 3 millions de dollars (FCFA 1,3 milliard/EUR 2 millions) à l'allocation de l'année précédente.

*Source: Banque mondiale ([www.worldbank.org/mali](http://www.worldbank.org/mali))*

## Annexe 4 – Efficacité de l'aide : performance du Mali comparée aux objectifs de la Déclaration de Paris

Indicateurs	Référence 2005	Objectif 2010
1 Propriété - PRS opérationnel	C	B ou A
2a Qualité des systèmes de GFP	4,0	4,5
2b Qualité des systèmes d'approvisionnement	n/d	n/a
3 Aide rapportée dans le budget	60%	85%
4 Développement de la capacité de coordination	15%	50%
5a Utilisation des systèmes de GFP du pays (flux d'aide)	29%	53%
5b Utilisation des systèmes d'approvisionnement du pays (flux d'aide)	45%	n/a
6 PIU parallèles	65	22
7 Prévisibilité sur l'année	71%	85%
8 Aide non liée	95%	Plus de 95%
9 Utilisation d'approches fondées sur des programmes	48%	66%
10a Missions coordonnées	7%	40%
10b Travail d'analyse coordonné au niveau local	30%	66%
11 Sérieux du cadre d'évaluation du rendement	D	B ou A
12 Examen mutuel de la responsabilisation	aucun	aucun

Source : OCDE (2007) Enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris : le Mali.

## Bibliographie et références

- Bergamaschi, I. (2007) *Mali : Patterns and Limits of Donor-Driven Ownership*, Oxford University, Global Economic Governance Programme.
- Commission for Africa (2005) 'Our Common Interest', rapport de la Commission pour l'Afrique et Nations Unies (2002).
- Fast Track Secretariat (2008) *FTI Catalytic Fund Annual Status Report*, Oslo, Norvège, Décembre 2008.
- Gouvernement du Mali (2006) *2<sup>ème</sup> génération du CSLP (2007-2011 : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté*.
- FMI (2008a) consultation de l'article IV.
- FMI (2008) 'Mali: First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility, and Requests for Waiver of Nonobservance of Performance Criteria, and Deletion and Modification of Performance Criteria – Staff Report', département Afrique du FMI.
- IRIN news ([www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=74027](http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=74027)).
- Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008) *Annuaire National des Statistiques Scolaires de l'Enseignement Fondamental 2007–2008*, Gouvernement du Mali, p. 79–82.
- Ministère de l'Education du Mali (MEN) (2006) *Cadre des dépenses à moyen terme du secteur de l'Education (CDMT Education) 2006–2008*.
- Ministère de l'Education du Mali (MEN) *Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) 2001*, cité dans CDMT Education 2006–2008.
- Matrice Financière des donateurs, Rapport intermédiaire, juin 2007.
- OCDE CAD Base de données sur les activités d'aide (également connue sous le nom de Système de notification des pays créanciers de l'OCDE).
- OCDE (2008) *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*
- Oxfam International (2006) 'Kicking the Habit: How the World Bank and the IMF are still addicted to attaching economic policy conditions to aid'.
- PNUD (2008) *Index de développement humain 2008*.
- UNICEF, Plan-Mali, PNUD (2004) 'Etude nationale sur l'enregistrement des enfants à la naissance'.
- USAID (2006) *Meeting EFA: Mali Community Schools*.
- Banque mondiale, *Indicateurs de développement dans le monde 2008*.
- Banque mondiale (2006) 'Project Appraisal Document on a Proposed Credit to Mali for a Second Education Sector Investment Program' [PISE II].
- Banque mondiale (2007) 'Evaluation of World Bank Assistance to Primary Education in Mali', Groupe d'évaluation indépendante.

## Notes

<sup>1</sup> **Note sur le taux de change** : le taux de change entre le franc CFA (FCFA) et l'euro est fixé à 1€ = 655.957 FCFA; c'est ce taux qui sera utilisé tout au long du rapport. Le taux de change entre le FCFA et le US dollar est flottant. Les taux utilisés sont les taux annuels sur la période des données (tels que fournis par la banque centrale des Etats Ouest-africains BCEAO): pour 2006, 1\$ = 522.4251 FCFA ; pour 2007, FCFA 479.3445 = \$1; pour 2008, FCFA 448.26 = \$1; pour les données non datées, le taux est celui en cours au le 14 avril 2009, 1\$ = 493.134 FCFA.

<sup>2</sup> Base de données des Indicateurs du développement de la Banque mondiale  
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20535285~menuPK:1192694~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html>

<sup>3</sup> Base de données des Nations unies :  
<http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Mali>

<sup>4</sup> PNUD (2008) Indicateurs de développement humain : une mise à jour statistique 2008, New York : PNUD.

<sup>5</sup> Gouvernement du Mali (2006) 2<sup>nd</sup> *Génération de DSRP 2007-2011*: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

<sup>6</sup> Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008) *Annuaire National des Statistiques Scolaires de l'Enseignement Fondamental 2007-2008*, Gouvernement du Mali, pp. 79-82.

<sup>7</sup> PNUD (2008) Indicateurs de développement humain : une mise à jour statistique 2008, New York.

<sup>8</sup> Annuaire Fdes Statistiques Scolaires de l'Enseignement Fondamental, *op. cit.*, p. 85.

<sup>9</sup> *Ibid.* Calculé selon le taux de scolarisation net et le nombre d'élèves actuellement en primaire.

<sup>10</sup> *Ibid.* p. 37.

<sup>11</sup> *Ibid.* p. 49.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 52.

<sup>13</sup> *Ibid.* p. 88.

<sup>14</sup> PNUD (2008), Indicateurs de développement humain 2008, *op. cit.*

<sup>15</sup> Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008) *op. cit.*, p. 23.

<sup>16</sup> Calculé à partir du nombre d'enfants et d'enseignants, et des niveaux de formation, selon le Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.* Suit le mode de calcul de l'Institut de Statistique des Nations unies pour calculer la population scolaire pour l'éducation primaire universelle considérant comme étant en âge d'être scolarisés les plus de 10 ans (Notez cependant que cette estimation est inférieure au nombre réel d'enfants actuellement en âge d'être scolarisés mais ne l'étant pas) et vise le but d'Education pour Tous d'un enseignant pour 40 élèves.

<sup>17</sup> Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.*, p. 864.

---

<sup>18</sup> Calculé à partir des dépenses de fonctionnement totales pour l'éducation budgétées en 2008 au Mali, Ministère de l'Education Nationale (2006), Cadre des dépenses à moyen terme 2006–08, Gouvernement du Mali.

<sup>19</sup> FMI (2008), *First review under the three-year arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility*.

<sup>20</sup> Banque mondiale, 2007. Voir:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHXT/MALIINFRENCHXTN/0,,menuPK:462480~pagePK:141132~piPK:141109~theSitePK:462451,00.html>

<sup>21</sup> FMI (2008b) *op. cit.*

<sup>22</sup> *ibid.*

<sup>23</sup> Gouvernement du Mali (2006) *2<sup>nd</sup> Génération de DSRP 2007-2011: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté* ; les chiffres du PIB sont du FMI (2008) *op. cit.*

<sup>24</sup> Ministère de l'Education Nationale du Mali (2006) *op. cit.*; Gouvernement du Mali (2006)

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Ministère de l'Education Nationale du Mali (2006) *op. cit.*

<sup>27</sup> Chiffres basés sur les engagements pris, au taux du \$ de 2007. Système de notification des pays créanciers de l'OCDE  
<http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?DatasetCode=CRSNEW>, tels qu'en avril 2009.

<sup>28</sup> Les chiffres de l'aide proviennent du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE

(Chiffres de 2007 mais vérifiés/mis à jour en 2009) du site internet Statistic Extracts de l'OCDE, <http://stats.oecd.org/WBOS/Index.aspx?lang=fr>.

Chiffres sur la population de la banque de données des Indicateurs de développement mondiaux de la Banque Mondiale.

<sup>29</sup> OECD CRS , *op. cit.*

<sup>30</sup> Besoins de financement extérieur selon le Ministère de l'Education Nationale du Mali (2006) *op. cit.*; chiffres de l'aide réelle pour l'éducation proviennent du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, en date d'avril 2009. Au taux de 2007.

<sup>31</sup> OECD CRS, 2009, *op. cit.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> IMF (2008) 'Mali: Sixth Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Request for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria and Request for Extension of Commitment Period – Staff Report', IMF Africa Department

<sup>34</sup> Banque Mondiale (2009), voir [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/02/09/000104615\\_20090210155246/Rendered/PDF/PID1Concept0StageDec21.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/02/09/000104615_20090210155246/Rendered/PDF/PID1Concept0StageDec21.pdf)

<sup>35</sup> FMI (2008), *op. cit.* taux de change DST pris sur [www.imf.org](http://www.imf.org), taux quotidien pour le 14 avril 2009.

<sup>36</sup> Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (2008) Rapport annuel du Fonds catalytique de l'Initiative Fast track *Decembre 2008*.

- 
- <sup>37</sup> Le nombre d'enseignants du Mali provient du ministère de l'Education de base, de l'Alphabétisation et des Langues nationales (2008), *op. cit.* La population en âge d'aller à l'école est calculée selon le modèle de l'Institut de statistique des Nations Unies (la population scolaire augmentée de dix pour cent). Le nombre obtenu est plus petit que le nombre réel des élèves du primaire augmenté des enfants d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école. Cette estimation est donc modeste. Le nombre d'enseignants nécessaires est conforme à l'objectif de l'EPT, qui est d'un professeur pour quarante élèves.
- <sup>38</sup> Ministère de l'Education de base, de l'Alphabétisation et des Langues nationales du Mali (2008), *op. cit.*
- <sup>39</sup> *Ibid.*
- <sup>40</sup> Gouvernement du Mali (2006) *2<sup>ème</sup> génération du CSLP (2007-2011): Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté.*
- <sup>41</sup> Voir p. 27 pour plus de détails concernant cette somme.
- <sup>42</sup> OECD CRS, 2009, *op. cit.*
- <sup>43</sup> Ministère de l'Education Nationale du Mali (2006). Le taux de change utilisé est de FCFA 479,3445 pour un dollar, la moyenne de 2007 fournie par la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- <sup>44</sup> OECD CRS, 2009, *op. cit.*
- <sup>45</sup> *Ibid.*
- <sup>46</sup> *Ibid.*
- <sup>47</sup> Consultation au titre de l'article IV (FMI 2008).
- <sup>48</sup> Oxfam International et Save the Children (2008) *La hausse des prix des produits alimentaires dans le Sahel : l'urgence d'une action à long terme.*
- <sup>49</sup> FMI (2008), *op. cit.*
- <sup>50</sup> Données récoltées au cours d'entretiens.
- <sup>51</sup> Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.*
- <sup>52</sup> On comptait 30 515 enseignants en 2006 (MEN-Mali, *Annuaire statistique 2005-2006*) et 9 677 en 1996 (Banque mondiale 2007, 'Evaluation of World Bank Assistance to Primary Education in Mali').
- <sup>53</sup> Ministre de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, 2007-2008, *op. cit.* p. 91.
- <sup>54</sup> *Ibid.*
- <sup>55</sup> Voir par exemple: UNICEF, Plan-Mali, le PNUD (2004) *Etude nationale sur l'enregistrement des enfants à la naissance.*
- <sup>56</sup> Les chiffres concernant les filles et les garçons proviennent du MEN- Mali, *Annuaire statistique 2005-2006, op. cit.*
- <sup>57</sup> Banque mondiale (2006) 'Project Appraisal Document on a Proposed Credit to Mali for a Second Education Sector Investment Program' [PISE II]; Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.*
- <sup>58</sup> Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.*, p. 83.
- <sup>59</sup> *Ibid.*, p. 84.
- <sup>60</sup> *Ibid.*, p. 37.

- 
- <sup>61</sup> MEN-Mali, *CDMT Education 2006-2008*, *op. cit.* 17 pour cent des filles provenant de familles rurales pauvres et 68 pour cent des garçons provenant de familles urbaines plus aisées terminent leur scolarité.
- <sup>62</sup> MEBALN-Mali, *Annuaire Statistique 2007–2008*, *op. cit.*
- <sup>63</sup> Ministre de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali, 2007–2008, p. 23.
- <sup>64</sup> USAID (2006) *Meeting EFA: Mali Community Schools*.
- <sup>65</sup> MEN-Mali, *Annuaire Statistique 2005–2006*, *op. cit.*
- <sup>66</sup> Données récoltées au cours d'entretiens.
- <sup>67</sup> MEN-Mali, *Annuaire Statistique 2007–2008*, *op. cit.* p. 38–40.
- <sup>68</sup> *Ibid.*
- <sup>69</sup> PNUD, *Indice de développement humain 2008*.
- <sup>70</sup> Indice de développement humain des Nations Unies.
- <sup>71</sup> Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale (2007) 'Evaluation of World Bank Assistance to Primary Education in Mali'.
- <sup>72</sup> MEN-Mali, *Annuaire Statistique 2007–2008*, *op. cit.*
- <sup>73</sup> Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale (2007), *op. cit.*
- <sup>74</sup> Gouvernement du Mali (2006) *2<sup>ème</sup> génération du CSLP (2007-2011): Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté*.
- <sup>75</sup> La population en âge d'aller à l'école est calculée sur base de la population scolaire augmentée de 10 per cent (selon la méthode de l'Institut de statistique de l'UNESCO). La croissance de la population est estimée à 3 pour cent (selon l'Indice de développement humain 2008 du PNUD), la désaffectation des enseignants à 5 pour cent (chiffre que l'UNESCO estime modeste, car elle estime comme « moyen » un niveau de désaffectation de 6,5 pour cent pour l'Afrique), tandis que le nombre de nouveaux professeurs est de 2.500 (l'objectif du GdM contenu dans le CSCRP).
- <sup>76</sup> Calculs effectués par Oxfam sur base des statistiques de l'*Annuaire Statistique 2005-2006* MEN-Mali, *op. cit.*, et *CDMT Education 2006-2008*, *op. cit.*
- <sup>77</sup> MEN-Mali, *CDMT Education 2006-2008*, *op. cit.*
- <sup>78</sup> Entretiens avec les organisations de la société civile Tassaght et GREFFA.
- <sup>79</sup> Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.*
- <sup>80</sup> *Ibid.*
- <sup>81</sup> *Ibid.*
- <sup>82</sup> Gouvernement du Mali (2006) *2<sup>ème</sup> génération du CSLP (2007-2011): Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté*.
- <sup>83</sup> Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale (2007), *op. cit.*
- <sup>84</sup> Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali (2008), *op. cit.*
- <sup>85</sup> Entrevue avec le SNEC (Syndicat national de l'Éducation et de la Culture); Centre d'études comparatives et internationales (CIS) (2007) 'Teacher shortages, teacher contracts, and their impact on education in Africa'.
- <sup>86</sup> Données provenant d'entretiens; MEN-Mali, *CDMT Education 2006–2008*, *op. cit.*

---

<sup>87</sup> OIT/UNESCO 'Recommandation concernant la condition du personnel enseignant' (1966). Etablit les standards internationaux en ce qui concerne la formation initiale et continue, l'embauche, l'avancement et la promotion, la protection de l'emploi, le travail à temps partiel, la liberté individuelle, l'inspection et l'évaluation, les responsabilités et les droits, la participation aux prises de décision, la négociation, les conditions d'un enseignement et d'un apprentissage performants ainsi que la sécurité sociale. Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001604/160495e.pdf>

<sup>88</sup> MEN-Mali, *Annuaire Statistique 2007–2008*, *op. cit.*

<sup>89</sup> *Ibid.* p. 861–4.

<sup>90</sup> Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP), 2001, cité dans MEN-Mali, *CDMT Education 2006–2008*, *op. cit.*

<sup>91</sup> Voir note 20.

<sup>92</sup> Oxfam International et Save the Children (2008) *Hausse des prix des denrées alimentaires au Sahel: l'urgence d'une action à long terme.*

<sup>93</sup> Données provenant d'entrevues. Les chiffres relatifs au mariage des filles proviennent d'IRIN news qui cite les statistiques de 2001: [www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=74027](http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=74027), .

<sup>94</sup> GIE (2007) 'Evaluation of the World Bank Assistance to Primary Education in Mali'; USAID (2006) *Meeting EFA: Mali Community Schools.*

<sup>95</sup> Entrevues avec le PAC de Gao, Tassaght, un directeur d'école et le GREFFA

<sup>96</sup> Données provenant d'entrevues.

<sup>98</sup> Gouvernement du Mali (2006) *2<sup>ème</sup> génération du CSLP (2007-2011): stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté.*

<sup>99</sup> Ministère de l'Education Nationale du Mali (2006), *op. cit.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> Toutes les projections de dépenses et de ressources proviennent du ministère de l'Education nationale du Mali (2006), *op. cit.*

<sup>102</sup> CRS OCDE, 2009, *op. cit.*

<sup>103</sup> Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce du Mali. *Comptes économiques du Mali*, novembre 2008.

<sup>104</sup> CRS OCDE, 2009, *op. cit.*

<sup>105</sup> Ministère de l'Education nationale du Mali (2006), *op. cit.* Le taux de change utilisé est la moyenne de 2007 fournie par la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), c'est-à-dire 479,3445 FCFA pour 1 dollar US.

<sup>106</sup> CRS OCDE 2009, *op. cit.*

<sup>107</sup> Ces deux montants proviennent du système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Le chiffre correspondant à 1997 est basé sur les prix constants 2005 en vigueur aux États-Unis, en utilisant la moyenne des taux de change de 2005 (1 dollar US pour FCFA 524,666). Le chiffre correspondant à 2007 est en dollars constants et utilise le taux de change de 2007 (voir note 1).

<sup>108</sup> FMI (2008) *First review under the three-year arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility.*

<sup>109</sup> En 2006, les donateurs du Mali appartenant à l'OCDE étaient la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Fonds africain de développement, la Commission européenne, le

---

Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, l'ONUSIDA, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale.

<sup>110</sup> En dollars constants 2007 et calculé sur la moyenne de 2005-2007 afin de prendre en compte les différences de donations.

<sup>111</sup> Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Secrétariat Fast Track (2008) *FTI Catalytic Fund Annual Status Report*, Oslo, Norvège, décembre 2008.

<sup>114</sup> OCDE (2008) *Enquête 2008 sur le suivi de la Déclaration de Paris*.

<sup>115</sup> I. Bergamaschi (2007) *Mali: Patterns and Limits of Donor-Driven Ownership*, Oxford University, Global Economic Governance Programme.

<sup>116</sup> Matrice financière des donateurs, rapport intermédiaire, juin 2007.

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> Oxfam (2006), *op. cit.*

<sup>119</sup> Le rapport de la Commission pour l'Afrique 'Notre intérêt commun' (2005) et le rapport des Nations Unies 'Final Outcome of the International Conference on Financing for Development' (2002) ont tous deux reconnu le droit des pays en développement à déterminer par eux-mêmes leur propre parcours économique.

<sup>120</sup> Dans ce rapport, sous l'appellation « conditions », Oxfam entend à la fois les conditions juridiquement contraignantes et les indices de référence juridiquement non contraignants. Oxfam, comme beaucoup d'autres ONG, considère que ces deux catégories sont toutes deux des conditions, étant donné que les indices de référence influencent le comportement des gouvernements bénéficiaires et qu'ils sont utilisés comme un moyen d'évaluer la performance du prêt.

<sup>121</sup> FMI (2008) 'First Review Under the Three-Year Arrangement of the Poverty Reduction Growth Facility', Staff Report, Washington, Décembre 2008.

<sup>122</sup> OCDE (2008) *Enquête 2008 sur le suivi de la Déclaration de Paris*.

### *Clause de responsabilité*

Ce document a été rédigé par Caroline Pearce, Sébastien Fourmy et Hetty Kovach. Les opinions et suggestions qui s’y trouvent exprimées sont celles des auteurs. Ces derniers se portent responsables de toute erreur qui pourrait y figurer.

© Oxfam International juin 2009

Ce document a été rédigé par Caroline Pearce, Sébastien Fourmy et Hetty Kovach avec la collaboration de Karen Showalter, chef de projet. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Oxfam remercie chaleureusement la Coalition des organisations de la société civile pour l'Education pour tous au Mali (COSC-EPT) pour son concours dans la réalisation de ce document et tout particulièrement Sadia Magassouba, qui travailla en étroite collaboration avec les auteurs. Merci également au Conseil d'orientation de la COSC-EPT pour ses nombreux commentaires.

Oxfam remercie en outre les personnes suivantes : Fadimata Walet Inorene, Tom Noel, Heather Johnston, Kadiatou Baby Maïga, Emma Seery, Fanny Nkhoma-Mbawa, Amadou Cissé, Mohammed Ali Ag Hamana, Sigrid Kuhlke, Gilles Marion, et toute l'équipe d'Oxfam GB Mali.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [publish@oxfam.org.uk](mailto:publish@oxfam.org.uk)

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

**Oxfam International** est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice

<p><b>Oxfam America (Etats-Unis)</b> 226 Causeway Street, 5th Floor Boston, MA 02114-2206, (Etats-Unis) Tél : +1 617-482-1211 (Toll-free +1 800-77-OXFAM) E-mail : <a href="mailto:info@oxfamamerica.org">info@oxfamamerica.org</a> <a href="http://www.oxfamamerica.org">www.oxfamamerica.org</a></p>	<p><b>Oxfam Hong Kong</b> 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél : +852 2520 2525 E-mail : <a href="mailto:info@oxfam.org.hk">info@oxfam.org.hk</a> <a href="http://www.oxfam.org.hk">www.oxfam.org.hk</a></p>
<p><b>Oxfam Australia</b> 132 Leicester St., Carlton, Victoria 3053, Australie Tél : +61 3 9289 9444 E-mail : <a href="mailto:enquire@oxfam.org.au">enquire@oxfam.org.au</a> <a href="http://www.oxfam.org.au">www.oxfam.org.au</a></p>	<p><b>Intermon Oxfam (Espagne)</b> Roger de Llúria 15, 08010, Barcelone, Espagne Tél : +34 902 330 331 E-mail : <a href="mailto:info@intermonoxfam.org">info@intermonoxfam.org</a> <a href="http://www.intermonoxfam.org">www.intermonoxfam.org</a></p>
<p><b>Oxfam-in-Belgium</b> Rue des Quatre Vents 60, 1080 Bruxelles Belgique Tél : +32 2 501 6700 E-mail : <a href="mailto:oxfamsol@oxfamsol.be">oxfamsol@oxfamsol.be</a> <a href="http://www.oxfamsol.be">www.oxfamsol.be</a></p>	<p><b>Oxfam Ireland</b> Bureau de Dublin, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Irlande Tél : +353 1 635 0422 Bureau de Belfast, 115 North St, Belfast BT1 1ND, Royaume-Uni Tél : +44 28 9023 0220 E-mail : <a href="mailto:info@oxfamireland.org">info@oxfamireland.org</a> <a href="http://www.oxfamireland.org">www.oxfamireland.org</a></p>
<p><b>Oxfam Canada</b> 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél : +1 613 237 5236 E-mail : <a href="mailto:info@oxfam.ca">info@oxfam.ca</a> <a href="http://www.oxfam.ca">www.oxfam.ca</a></p>	<p><b>Oxfam New Zealand</b> PO Box 68357, Auckland 1145, Nouvelle Zélande Tél : +64 9 355 6500 (Toll-free 0800 400 666) E-mail : <a href="mailto:oxfam@oxfam.org.nz">oxfam@oxfam.org.nz</a> <a href="http://www.oxfam.org.nz">www.oxfam.org.nz</a></p>
<p><b>Oxfam France - Agir ici</b> 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél : +33 1 56 98 24 40 E-mail : <a href="mailto:info@oxfamfrance.org">info@oxfamfrance.org</a> <a href="http://www.oxfamfrance.org">www.oxfamfrance.org</a></p>	<p><b>Oxfam Novib (Pays Bas)</b> Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, La Haye, Pays Bas Tél : +31 70 342 1621 E-mail : <a href="mailto:info@oxfamnovib.nl">info@oxfamnovib.nl</a> <a href="http://www.oxfamnovib.nl">www.oxfamnovib.nl</a></p>
<p><b>Oxfam Germany</b> Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Allemagne Tél : +49 30 428 50621 E-mail : <a href="mailto:info@oxfam.de">info@oxfam.de</a> <a href="http://www.oxfam.de">www.oxfam.de</a></p>	<p><b>Oxfam Québec</b> 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél : +1 514 937 1614 E-mail : <a href="mailto:info@oxfam.qc.ca">info@oxfam.qc.ca</a> <a href="http://www.oxfam.qc.ca">www.oxfam.qc.ca</a></p>
<p><b>Oxfam GB</b> Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni Tél : +44 1865 473727 E-mail : <a href="mailto:enquiries@oxfam.org.uk">enquiries@oxfam.org.uk</a> <a href="http://www.oxfam.org.uk">www.oxfam.org.uk</a></p>	

**Secrétariat d'Oxfam International:** Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, Royaume-Uni  
Tél : +44 1865 339100. E-mail : [information@oxfaminternational.org](mailto:information@oxfaminternational.org). Site Web : [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

**Bureaux de plaidoyer Oxfam International:**

E-mail : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

**Washington :** 1100 15th St., NW, Suite 600, Washington DC 20005-1759, Etats-Unis

Tél : + 1 202 496 1170

**Brussels :** Rue Philippe le Bon 15, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél : + 32 2 502 19 41

**Geneva :** 15 Rue des Savoises, 1205 Genève, Suisse

Tél : + 41 22 321 2371

**New York :** 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis

Tél : + 1 212 687 2091

**Brésil :** SCS Quadra 08 Bloco B-50, Sala 401 Edifício Venâncio 2000, Brasília DF 70333-70, Brésil

Tel: +55 61 3321 4044

**Organisations liées a Oxfam.** Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International :

**Oxfam Japan** Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japon

Tél : + 81 3 3834 1556. E-mail : [info@oxfam.jp](mailto:info@oxfam.jp) Site Web : [www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp)

**Oxfam India** 2nd floor, I Community Centre, New Friends Colony, New Delhi, Inde 110 065

Tél : +91 (0) 11 4653 8000, fax : +91 (0) 11 4653 8099, Email : [delhi@oxfamindia.org](mailto:delhi@oxfamindia.org),

Site web : [www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org)

**Bureau de Campagne d'Oxfam International et d'Ucodep (Italie)** Via Fogliano 10, 00199 Rome Italie,  
tél : +39 0645 432939, Fax : +39 0645 438046, Email : [ucodep-oi@oxfaminternational.org](mailto:ucodep-oi@oxfaminternational.org), Site web :  
<http://www.ucodep.org>

**Membre observateur d'Oxfam.** L'organisation suivante, actuellement membre observateur d'Oxfam International, travaille vers une possible affiliation complète :

**Fundación Rostros y Voces (México)** Alabama 105, Colonia. Nápoles, Delegación Benito Juarez, C.P.  
03810 Mexique, D.F.  
Tél : +52 55 5687 3002, Fax : + 52 55 5687 3002 ext 103. E-mail : [comunicacion@rostrosyvoces.org](mailto:comunicacion@rostrosyvoces.org) Site  
Web : [www.rostrosyvoces.org](http://www.rostrosyvoces.org)